

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les industries du verre en Belgique. — L'Italie (chronique de l'étranger). —
Chronique : Les banques anglaises et l'industrie. La dette américaine. Le nouveau
tarif douanier australien. — Statistiques.

L'ÉVOLUTION DES INDUSTRIES DU VERRE EN BELGIQUE

Les industries du verre : verreries à vitres, glaceries, gobeleteries et bouteilleries, présentent une importance certaine pour l'histoire de la concentration après la guerre. On y enregistre la série complète des phénomènes classiques inhérents à cette évolution : mécanisation, accroissement du capital fixe et apparition d'un chômage technologique, concentration des entreprises mécaniques, élimination des entreprises manufacturières, ententes de production et de prix, tendance au monopole. On y relève, enfin, des mouvements en apparence inverses : retour de la concurrence à la faveur des prix élevés et de la chute des brevets dans le domaine public. Il faut encore tenir compte d'un phénomène technique assez spécial qui exerce une influence majeure sur le rapprochement de deux branches d'industrie : la disparition graduelle, pour les qualités-limite, de la différenciation entre deux produits fabriqués par des branches distinctes de l'industrie et le rapprochement assez rapide de ces industries. Comme le processus de la concentration que nous pouvons observer en verrerie est complet et intéresse toute l'industrie, nous croyons bien faire en présentant un exposé d'ensemble qui remontera quelque peu dans le passé (1). L'importance que l'industrie du verre représente dans l'exportation belge justifie davantage encore une étude détaillée.

Suivant l'enquête industrielle de 1926, la main-d'œuvre employée dans l'industrie du verre comptait, à cette date, 35.241 salariés, en augmentation de 45,45 p. c. sur les données du recensement de 1910. Les

10 glaceries occupaient 7.686 ouvriers, les 28 gobeleteries 8.589 et les 26 verreries à vitres 14.146. (Le nombre des entreprises est déroutant pour celui qui connaît la structure de notre industrie du verre. En effet, la statistique relève les *divisions* d'entreprises et non les unités juridiques, ce qui semble grossir le nombre d'entreprises.)

Le pourcentage des ouvriers occupés dans les verreries exploitées par des particuliers s'élevait à 8,9 p. c. du total, par des compagnies par actions à 90,6 p. c. et par une coopérative ouvrière, depuis disparue, à 0,5 p. c. (2).

Ces données marquent qu'après être partie de l'industrie familiale la plus modeste et, même, lors de son implantation dans notre pays, de l'industrie ambulante, la verrerie s'est adaptée au stade de l'industrie capitaliste.

Le recensement industriel de 1930 nous a fourni d'autres données, confirmant en partie les précédentes.

En 1930, l'industrie verrière comptait 273 entreprises, dont 240 en activité. 134 étaient la propriété de particuliers ou de sociétés en nom collectif ou en commandite. Elles occupaient 1.689 ouvriers, soit une moyenne de 12 ouvriers par entreprise. En réalité, il s'agit d'ateliers de finition : miroiteries, polissages, biseauteries, materies, bomberies, etc.

À côté de ces 134 petites entreprises individuelles, on comptait 106 sociétés anonymes, employant 24.622 ouvriers, soit un peu moins de 250 ouvriers par entreprise. Il y avait 8 patrons par 1.000 ouvriers.

(1) R.-J. LEMOINE, « L'évolution des industries du verre en Belgique », *Echo de l'Industrie*, 18 juillet 1931.
J. KERVYN DE MEERENDRE, « L'industrie mécanique belge du verre à vitres », *Revue belge des Industries verrières*, avril 1931.

(2) Ministère de l'Industrie et du Travail : *Enquête sur la situation des industries*, 1926, p. 25, vol. II.

Si l'on compare les résultats de l'enquête industrielle de 1926 et ceux du résultat de 1930, on est amené à faire certaines constatations utiles.

L'enquête portait exclusivement sur les établissements industriels comptant 10 ouvriers au moins. On en a relevé 64. Le recensement relève 240 entreprises en activité. On peut donc dire, *rebus sic stantibus*, que sur ce total, 64 comptaient plus de 10 ouvriers et 176 moins de 10 ouvriers. Les données positives pour 1930 correspondent approximativement à ces évaluations.

Nos recherches porteront, presque exclusivement, sur les entreprises industrielles primaires : verreries, glacières, gobeletteries, bouteilleries. Nous laisserons de côté les entreprises secondaires, celles de transformation et de finition, qui bien souvent se rattachent à l'industrie artisanale.

40,9 p. c. des effectifs ouvriers étaient syndiqués et on comptait 15,79 p. c. de femmes.

Sur les 26.911 ouvriers, recensés pour l'industrie entière, on comptait, en 1930, 7.744 chômeurs.

Dans son ensemble, l'industrie verrière est très atteinte par le chômage technologique et, dans la fabrication du verre à vitres, le Gouvernement a été amené à imposer le système de travail par roulement, pour maintenir au travail un plus grand nombre d'ouvriers, dont l'élimination naturelle reste assez lente.

VERRES A VITRES.

Jusqu'en 1914, l'industrie du verre à vitres appartenait à la moyenne industrie, par l'importance des capitaux engagés et par la technique manuelle exclusivement en vigueur. On estimait que le coût d'installation d'un four à bassin ne dépassait pas 300.000 francs en 1908. Les exploitations, appartenant à des familles ou à des particuliers, ou constituées sous forme de sociétés anonymes mais dont les actions n'étaient pas émises dans le public, constituaient le type le plus répandu d'entreprises de verrerie. Celles-ci ont presque constamment connu, malgré l'absence relative d'outillage, la surproduction chronique, avec des périodes de chômage intense. En 1908, les deux tiers des 43 fours à bassin des 27 verreries existantes étaient en chômage. On comptait, à ce moment, environ 30.000 ouvriers du verre. Le rendement de cette industrie était peu élevé. Des relevés portant sur une douzaine de sociétés, représentant un capital de 20 millions, et suivis sur une période de treize ans, indiquent que les pertes ont atteint 4,2 p. c. du capital pour un dividende global de 4,1 p. c. Le rendement net atteignait ainsi — 1,6 p. c. (3). Cependant, les exportateurs de verre réalisaient des bénéfices beaucoup plus élevés et les dynasties de verriers avaient des intérêts dans les deux branches, ce qui explique la situation sociale considérable des maî-

(3) F. BAUDHUIJN, *Le capital de la Belgique et le rendement de son industrie*, Louvain, 1926.

tres de verrerie dans le Pays Noir, où toute la verrerie à vitre était fixée depuis le début du XIX^e siècle.

La surproduction chronique et le chômage provenaient, en ordre majeur, du déséquilibre entre la capacité des verreries et la capacité d'absorption du marché intérieur : l'industrie belge du verre à vitres exportait normalement 90 p. c. de sa production. Les conditions générales de l'industrie du verre se prétaient mal au contrôle des banques. En fait, la seule participation bancaire connue avant 1914 était celle de la Société Générale, dans le capital des Verreries de Mariemont.

Cependant, après une période d'expansion et de multiplication des entreprises, de 1823 à 1876, il se produisit une concentration sur l'importance de laquelle les auteurs ne sont pas d'accord, par suite de la difficulté d'établir des relevés précis là où les sociétés anonymes ne constituent pas la modalité dominante. Selon un auteur, le nombre des verreries à vitres a évolué comme suit (4) :

1823	10
1829	23
1833	32
1872	42
1876	46
1904	24

D'après M. De Leener, on comptait en Belgique, en 1873, 53 entreprises de verreries ; en 1907, leur nombre s'était réduit à 26, dont une était en faillite (5). Plus de la moitié des établissements avait donc disparu en un quart de siècle. Néanmoins, la production des verreries était devenue six fois plus forte alors qu'elle n'était vers 1880. Cette situation provenait en partie du remplacement des fours à pot par les fours à bassin, qui augmenta brusquement la capacité de production.

Mais ce mouvement ne représentait qu'un stade de l'évolution : malgré une modification technique, l'industrie du verre à vitres demeurait fidèle à la fabrication à la main. Cependant, la mécanisation proprement dite était depuis longtemps à l'étude.

En 1904, fut créée une société, au capital de 4 millions, pour l'exploitation d'un procédé d'étrépage breveté, découvert par le maître de verrerie Fourcault, de Dampremy. La société devait percevoir des redevances sur la production des verreries adoptant ce procédé en Belgique et à l'étranger. C'est cette société, qui a vendu, par la suite, les brevets à l'étranger, et non point les verreries mécaniques belges, qui ont subi le reproche non fondé de vendre les procédés de fabrication à des pays qui étaient les clients des verreries belges.

D'ailleurs, l'histoire de toutes les techniques industrielles, depuis celle des filatures de coton au

(4) H. DE LIMAL, « L'industrie du verre à vitres en Belgique et la crise actuelle », *Revue économique internationale*, juin 1904.

(5) GEORGES DE LEENER, *L'organisation syndicale des chefs d'industrie*, vol. II, p. 28, 1909.

XVIII^e siècle, montre que ce n'est point par des monopoles de brevets que l'on retient une industrie dans un pays. Dans le cas de la verrerie, quatre brevets au moins étaient en concurrence et leur chute dans le domaine public devait, quelques années plus tard, permettre d'adopter gratuitement les procédés mécaniques. L'exploitation du brevet devait, dans un proche avenir, faire passer la verrerie à vitres dans la catégorie de la grande industrie, à forte accumulation de capital; elle devait détruire le quasi-monopole des ouvriers verriers du Hainaut. La Compagnie Fourcault rencontra, dès le début, l'opposition de la main-d'œuvre et de la plupart des entrepreneurs de l'industrie du verre à la main. Ce furent les glaceries belges qui lui fournirent la majeure partie des capitaux nécessaires.

Elles le firent d'ailleurs, en partie, pour obtenir de la société Fourcault un accord interdisant aux verreries mécaniques de fabriquer, avant 1931, des

verres épais, susceptibles de faire concurrence aux glaces coulées.

La première usine Fourcault ne put commencer à produire qu'en 1914, mais après la guerre, l'adoption du procédé se généralisa, au détriment de la production à la main. En 1924, 4 verreries produisaient le verre mécaniquement, selon le procédé Fourcault.

En 1923, la Société Générale, la Banque de Bruxelles, la Mutuelle Solvay et le maître de verreries, H. Lambert fondèrent la *Compagnie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre*, destinée à exploiter, directement en Belgique et par des filiales dans le reste de l'Europe, le brevet américain Libbey-Owens, appliqué pour la première fois aux États-Unis en 1915. D'autre part, de 1920 à 1923, le brevet Fourcault fut vendu successivement à treize usines d'importances différentes. La production mécanique dépassa fort rapidement la production à la main et en 1930, celle-ci fut définitivement abandonnée.

ANNÉES	Verre à bouche	Verre mécanique	Total	Tonnage exporté
	Mètres carrés	Mètres carrés	Mètres carrés	Tonnes
1913	39.687.000	—	39.687.000	201.561
1925	26.754.000	15.159.000	41.913.000	210.804
1929	8.458.000	53.206.000	61.664.000	285.088
1930	3.500.000	31.107.000	34.607.000	181.531
1931	—	29.074.000	29.074.000	150.886
1933	—	20.279.000	20.279.000	106.146
1935	—	—	—	134.645

L'exportation s'est d'abord considérablement accrue, mais sans correspondre à l'extension de la capacité de production. Pendant de longues années, l'industrie du verre s'est trouvée en état de crise qui a amené l'arrêt graduel de la production des verreries à bouche, souvent transformées, en fait, en simples comptoirs d'exportation.

ANNÉES	Nombre d'ouvriers assurés (A fin d'année)
1921	20.509
1922	11.688
1923	13.158
1924	14.515
1925	14.269
1926	14.371
1927	14.344
1928	14.303
1929	12.864
1930	12.703
1931	15.888
1935	13.672

Source : *Revue du Travail*.

La mécanisation a entraîné une réduction considérable de la main-d'œuvre, malgré le développement rapide des exportations. En effet, la production individuelle s'est développée plus rapidement que les

débouchés, lesquels, en 1930 et en 1931, se sont violemment contractés. Le nombre d'ouvriers assurés des industries verrières a suivi l'évolution ci-dessus, résultat d'influences de phénomènes de structure et de mouvements cycliques, ainsi que, pour les années 1931 à 1935, de modifications dans le régime de l'assurance-chômage, qui voilent les phénomènes purement économiques.

L'enquête industrielle de 1926 avait relevé l'existence de 35.241 ouvriers du verre contre 24.228 en 1910, soit une augmentation de 45,45 p. c. Le recensement de 1930 n'en comptait plus que 23.911, dont près de 8.000 chômeurs.

L'évolution s'est continuée par les manifestations suivantes :

1^o Mouvement de fusion entre les verreries Fourcault et mécanisation de verreries à bouche;

2^o Création de comptoirs de vente pour les verres à vitres et les verres spéciaux;

3^o Intervention des banques dans le capital des verreries mécaniques exploitant les deux brevets;

4^o Constitution d'un trust des verreries mécaniques Fourcault et accord de ce dernier avec la société Libbey-Owens;

5^o Fusion de verreries et de glaceries et confusion partielle des produits des deux industries.

La disparition des verreries à main est aujourd'hui consommée, soit par installation de machines, soit par arrêt de la production du verre à vitres, les entreprises s'occupant de vente ou de fabrications spéciales : verres en couleurs, verres photographiques, etc. Les verreries à bouche ont résisté longtemps à la concurrence des machines parce qu'elles ont toujours profité de leurs avantages momentanés à produire certaines spécialités et des « pointes » de commandes qu'elles pouvaient enlever aux verreries mécaniques. Il semble bien qu'actuellement, la réouverture d'une des verreries à bouche comme telle reste une éventualité très peu probable, d'autant plus que les ouvriers qualifiés disparaissent graduellement et que l'on n'en forme plus de nouveaux.

Les fusions entre verreries mécaniques Fourcault ont été assez nombreuses après 1923.

En voici quelques exemples.

Les Verreries Mécaniques de Charleroi ont absorbé les Verreries du Centre. Les Verreries Bennert et Bivort et les Verreries de Courcelles ont fusionné, sous le patronage de la Société Générale. Les Verreries des Hamendes ont absorbé la Société des Verreries Anversoises. Les Verreries de Dampremy-Zeebrugge sont nées de l'union de deux entreprises. Les Verreries Belges de Jumet ont absorbé les Verreries Campinoises. Les Verreries de Mariemont ont absorbé les Verreries de Jemappes. Les Verreries de Gilly ont absorbé les Verreries Chausteur et les Verreries de la Paix. Mais ces fusions étaient encore insuffisantes à résoudre la crise de l'industrie et il fallut attendre octobre 1930 avant d'enregistrer la réunion des treize verreries Fourcault en une seule entreprise. Entretemps, les verreries Fourcault avaient préparé les voies en créant un comptoir de vente pour leurs produits.

Les intermédiaires-exportateurs ont toujours joué un rôle important dans l'industrie du verre à vitres. La plupart de ces intermédiaires avaient des agences à Londres, où étaient traitées la majorité des affaires à l'exportation : ils achetaient à l'industrie française du Nord ainsi qu'en Belgique.

Ces exportateurs, qui ne craignaient pas de vendre en dessous des prix d'usine pour s'enlever réciproquement des clients et pour déterminer la baisse chez les producteurs, furent toujours opposés à toute entente entre les verreries, à tout projet de vente en commun. Après la guerre, ils maintinrent leur politique hostile à la coordination et à la régularisation de la production.

Pour remédier à une situation qui était d'autant plus préjudiciable aux producteurs que les immobilisations des nouvelles verreries mécaniques sont considérables (425 millions environ), la plupart des sociétés exploitant le brevet Fourcault créèrent, à la fin de 1927, le *Comptoir général belge pour la Vente des Verres mécaniques Fourcault*. Dix verreries mécaniques Fourcault, sur les douze existant à l'époque, formèrent ce cartel. Ce dernier se heurta à l'opposition des exportateurs, car il s'était formé sur la base

de la facturation directe aux clients et de la diffusion d'une marque de fabrique unique.

A ce moment, les Verreries de Lodelinsart, appartenant à feu Henri Lambert, de Charleroi, adoptèrent, à leur tour, et les dernières, le procédé Fourcault. Cette transformation de l'outillage d'une des plus fortes verreries belges constituait un danger sérieux pour le Comptoir Fourcault, car feu Lambert, industriel indépendant et économiste original, jouissait d'une réputation très justifiée de manchestérianisme et de libéralisme économique intransigeant. Il refusa, en effet, d'adhérer au cartel et lui rendit d'abord la vie dure.

Pendant sa courte existence (1927-1930), le comptoir se trouva souvent menacé, tant par la concurrence entre ses usines et le groupe Libbey-Owens, que par celle des Verreries de Lodelinsart (H. Lambert) et par l'opposition des exportateurs, lesquels s'adressaient en France et en Tchécoslovaquie pour satisfaire leur clientèle sans passer par le comptoir.

L'idée d'une collaboration plus étroite entre les deux groupes Fourcault et Libbey-Owens se fit jour. Les banques avaient, entretemps, renforcé ou acquis des participations dans les sociétés verrières, tant dans le groupe Fourcault que dans la Compagnie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre (Libbey-Owens). Elles conçurent l'idée d'une société *holding* qui aurait repris les actions de toutes les entreprises Fourcault, transformées en sociétés à portefeuille, et ne s'occupant plus de la production du verre à vitres qui aurait été confiée à une seule société d'exploitation, reprenant les installations existantes.

On a vu que la Société Générale était intéressée dans les Verreries de Mariemont et que les trois plus grandes banques d'affaires possédaient conjointement des intérêts dans la Verrerie Libbey-Owens, qu'elles avaient d'ailleurs fondée. La Banque de Bruxelles et sa filiale, la Banque de Charleroi, avaient acquis entretemps des intérêts dans certaines verreries Fourcault. Au lendemain de la guerre, les banques avaient subordonné leurs crédits aux verreries à la condition que ces dernières adopteraient des procédés mécaniques. L'état de désorganisation relative, résultant du fonctionnement imparfait du cartel de vente des verres Fourcault et de la guerre de prix des dissidents, ainsi que de l'opposition des intermédiaires, favorisant à ce moment les verreries françaises, ne permettait pas de donner une suite immédiate aux projets des banques. Pour parvenir à leurs fins, elles durent renforcer leurs participations dans les sociétés anonymes de verrerie. Mais certains exportateurs, dont l'influence reste grande dans la région de Charleroi, étaient aussi des actionnaires importants des verreries mécaniques Fourcault; il fallait se les concilier. C'est de cet état de choses que naquirent plusieurs sociétés *holding* où les banques, des exportateurs et des agents de change se trouvèrent en présence. La Banque de Bruxelles et sa filiale, la Banque de Charleroi, constituèrent dans le courant de 1929,

sous le nom de *Mutuelle de l'Industrie Verrière*, une société réunissant leurs propres participations, ainsi que celles du Crédit Anversoï, moins importantes et insuffisantes pour assurer un rôle directeur à cette banque, nouvellement acquise à la politique industrielle, mais qui avait joué un rôle appréciable dans la mécanisation des verreries (6).

Le tableau en note montre que si la Banque de Bruxelles et ses filiales possédaient une forte majorité, surtout en actions de 100 francs à vote privilégié, l'influence des exportateurs et agents de change n'était pas négligeable cependant.

La Société Générale de Belgique, de son côté, avait accru ses participations dans l'industrie verrière en s'intéressant aux Verreries Bennert et Bivort et Courcelles Réunies, aux Verreries des Hamendes et aux Verreries de Gilly.

D'autre part, le groupe constitué par les Glaceries Nationales Belges, Saint-Roch et Germania avait fondé entretemps la *Société des Participations Verrières*, au capital de 50 millions, dont M. Gobbe était administrateur et à laquelle la Société des Brevets Fourcault était également intéressée.

Par un échange de participations, ces trois groupes réalisèrent un équilibre satisfaisant de leurs influences et se trouvèrent posséder chacun le contrôle du tiers des moyens de production. Ces groupes se composaient approximativement comme suit :

1. — *Société Générale de Belgique.*

Verreries de Mariemont et de Jemappes (7);
Verreries Bennert et Bivort et Courcelles réunies;
Verreries des Hamendes;
Verreries de Gilly;
Compagnie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre (Libbey-Owens).

2. — *Banque de Bruxelles.*

(Compagnie Belge pour l'Industrie,
Banque de Charleroi,
Mutuelle de l'Industrie Verrière.)

Verreries de Gilly;
Verreries mécaniques du Centre;
Verreries de Roux;
Verreries de Cronfestu;

(6) *Mutuelle de l'Industrie verrière.*

Capital : 110 millions.	Actions de 1.000 francs.	Actions de 100 francs.
Groupe de la Banque de Bruxelles :		
Banque de Bruxelles	11.250	12.500
Banque de Charleroi	4.500	5.000
Comptoir belge pour l'Industrie	9.000	5.000
<i>Crédit Anversoï</i>	11.250	11.250
M. Gobbe	9.000	10.000
MM. Reyers & Co	14.000	10.000
Société de participations verrières (Gobbe)	9.000	10.000

(7) En 1931, les Verreries de Mariemont ont porté leur capital de 8 à 28 millions, aux fins de reprendre dans leur portefeuille les participations de la Société Générale dans les Verreries Bennert et Bivort, des Hamendes, de Gilly et des Sociétés Libbey-Owens belges et étrangères. La Société Générale a pris ferme la totalité de cette augmentation de capital qui se ramène à un échange d'actions. Cette mesure a correspondu à une évolution de la politique industrielle des banques belges et tout particulièrement de la Société Générale. Les banques belges, avant la législation de 1934, créaient ou développaient des sociétés de reprise, spécialisées par industrie.

Verreries de Binche;
Compagnie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre (Libbey-Owens);

Verreries Jonet (entreprise non mécanisée, reprise par la suite par l'Union des Verreries mécaniques).

La Société en commandite Evence Coppée, affiliée étroitement à la Banque de Bruxelles, avait pris ferme en 1928 une augmentation de capital des Verreries de Binche, qui utilisent le gaz de leurs fours à coke.

3. — *Groupe des glaceries.*

Société de Participations Verrières,
Société des Verreries Fourcault (brevets),
Société des Glaceries réunies (syndicat d'études des glaceries).

Verreries de Dampremy-Zeebrugge;
Verreries Campinoises;
Verreries Mécaniques de Charleroi;
Verreries Jonet.

La Société des Glaces Nationales Belges avait acquis un lot important d'actions sous séquestre des Verreries de Dampremy-Zeebrugge et 3.500 parts sociales des Verreries Mécaniques de Charleroi.

En marge de ces trois groupes et en dépendant, mais principalement de celui de la Banque de Bruxelles, il faut mentionner la holding *Société Financière des Verreries Mécaniques*, au capital de 25 millions.

Les trois groupes projetaient la constitution d'un trust général, auquel serait apporté l'actif de toutes les verreries précitées, idée déjà agitée en 1903 (8). La direction technique et la direction commerciale eussent été centralisées. On eût installé des laboratoires de recherches, et imposé uniformément dans toutes les verreries la méthode de fabrication qui eût donné le meilleur résultat. On espérait ainsi faire disparaître les inégalités de la production qui furent un des écueils que le Comptoir Fourcault n'avait pu vaincre. Le trust eût rationalisé, en outre, tous les achats de matières premières et l'écoulement de la production, ordonnée suivant les besoins du marché.

La constitution de ce trust devait amener la liquidation, en tant que société anonyme, du Comptoir des Verres Fourcault, dont l'organisation commerciale était reprise par le trust.

Un instant, la liquidation immédiate du Comptoir fut mise à l'ordre du jour. Cette manœuvre avait pour but de faire pression sur les dissidents; elle eut pour résultat de faire entrer dans le Comptoir les Verreries Mécaniques du Centre et de Roux, et d'amener le dernier dissident, les Verreries G. Lambert, à participer aux mesures de réglementation de la production, sans que, toutefois, celui-ci parût décidé à entrer dans le trust.

Un autre groupement, constitué en février 1929, sous forme de société coopérative, le Groupement des Verreries à Vitres belges, et comprenant les Verreries

(8) DE LEENER, *op. cit.*

Bennert et Bivort, Binche, Desgain, Goffe et fils, Hamendes, Jumet, Henri Lambert, Mariemont, Marine, Mondron, Chausteur, Jonet et Verreries belges, fut dissout en mai 1930. Ce groupement comprenait des « verreries » arrêtées, mais dont les propriétaires s'étaient transformés en exportateurs : Verreries Desgain, Mondron, etc.

* * *

Les Verreries Fourcault assuraient les deux tiers environ de la production belge. La Société Libbey-Owens y participait pour un tiers environ. Les groupes Libbey-Owens et Fourcault se sont de plus en plus liés par des conventions : ensemble, ils ont pris le contrôle des Verreries hollandaises de Maas-Sluis. Des accords furent conclus entre les deux groupes pour la réglementation de la production, le partage de celle-ci, ainsi que pour les accroissements d'outillage. Comme le brevet Fourcault devait tomber dans le domaine public au début de 1931, et qu'à cette époque les verreries de ce groupe reprenaient leur liberté de fabrication des glaces minces, l'Union Continentale des Glaceries, désireuse d'éviter la concurrence, conclut un accord avec le groupe Fourcault pour la réglementation de la fabrication des verres de plus de 4 mm. d'épaisseur, moyennant une redevance de fr. 0,65 par mètre carré au profit de l'Union. L'Union Continentale des Glaceries avait conclu un accord semblable avec les Verreries Libbey-Owens, dont les procédés d'étirage se prêtent également à la fabrication des glaces minces et qui, comme les Verreries Fourcault, ont la ressource de vendre comme verre à vitres les produits de qualité inférieure, ressource qui manque aux glaceries.

En 1930, la situation se présentait comme suit : deux groupes, exploitant deux brevets différents, unis par des ententes plus ou moins étroites et par les accords de chacun d'entre eux avec l'Union Continentale des Glaceries, se trouvaient sous le contrôle, récent mais étendu, des trois principales banques et de leurs filiales, dont trois sociétés *holding* créées tout spécialement pour contrôler l'industrie du verre mécanique. Les verreries à bouche n'avaient plus qu'une importance nominale, mais les Verreries Henri Lambert de Lodelinsart-Charleroi, particulièrement bien équipées et dotées de grands moyens financiers, continuaient à refuser de se laisser absorber.

Mais, après des négociations fort longues et souvent rompues, M. Lambert menaçant sans cesse de reprendre sa liberté, l'accord entre les Verreries Fourcault fut conclu le 31 octobre 1930.

Les treize verreries constituaient, au capital de 200 millions de francs, l'*Union des Verreries Mécaniques Belges, société anonyme*, comprenant 17 usines, 19 fours à bassins et 192 étireuses. Les verreries firent apport de tout l'actif concernant la fabrication du verre à vitres, mais leurs autres divisions : bouteilleries, verres opalins, ne furent point absorbées. Ces verreries purent donc continuer certaines fabrica-

tions. La remise d'actions de l'*Union des Verreries Mécaniques Belges* les a également transformées en sociétés à portefeuille.

Verreries ayant fusionné dans le groupe Fourcault.

	Participation dans l'Union
Verreries de Binche	4,698 %
Verreries mécaniques du Centre (Jumet)...	4,861 %
Verreries Bennert et Bivort et Courcelles réunies.....	12,5 %
Verreries de Cronfestu	3,359 %
Verreries de Dampremy-Zeebrugge	9,899 %
Verreries de Gilly	13,063 %
Verreries des Hamendes (Jumet)	10,336 %
Verreries de Mariemont à Haine-Saint-Pierre (Mariemont et Jemappes)	9,863 %
Verreries de Jumet.....	3,988 %
Verreries mécaniques de Lodelinsart (Charleroi)	13,210 %
Verreries Campinoises (Lommel)	5,481 %
Verreries de Charleroi (Montignies-sur-Sambre et Roux).....	5,419 %

Outre les actions de la nouvelle société, certaines verreries Fourcault reçurent en outre des soultes en espèces. Les quatre verreries patronnées par la Société Générale participèrent à la formation du capital pour 45,76 p. c.

En 1931, enfin, fut absorbée la verrerie Jonet, qui venait de terminer sa mécanisation.

Ainsi a été réalisée la concentration de toutes les usines utilisant les procédés d'étirage Fourcault.

* * *

La société Libbey-Owens, au capital de 100 millions, dispose de deux usines. Celle de Moll compte six fours et treize étireuses, celle de Houdeng-Gœgnies compte trois fours et six étireuses. Elle forma avec les glaceries (voir plus loin) la Société « Glaces et Verres » (*Glaver*).

En dehors des deux organismes *Union* et *Glaver*, existaient à ce moment quelques usines à main complètement arrêtées. On en comptait sept.

Le cartel des verreries mécaniques en a racheté deux et les a démolies. Deux autres, entrées en liquidation, ont vendu leurs halls qui ont été démolis.

Dès ce moment, on pouvait prévoir qu'au moins deux des usines à main subsistantes reprendraient leur activité en entreprenant la fabrication mécanique, dès que les brevets Fourcault seraient tombés dans le domaine public.

La fusion des verreries mécaniques s'est doublée d'un accord complémentaire entre l'Union des Verreries Mécaniques Belges et la verrerie mécanique Libbey-Owens, réservant 70 p. c. de la production au groupe Fourcault et 30 p. c. à l'usine Libbey-Owens. D'autre part, la Société anonyme des Verreries et Gobeletteries Edmond Paul, importante fabrique de gobeletterie, s'est rapprochée du groupe de la Libbey-

Owens et de la Mutuelle Solvay, rapprochement marqué par l'entrée d'un administrateur-délégué des Verreries Libbey-Owens dans la Société anonyme des Verreries et Gobeleteries Edmond Paul. Cette dernière affaire a participé en 1931 à la constitution du Comptoir des Spécialités Gobeletières, avec la Compagnie Internationale de Gobeleterie Inébréchable, filiale de la Libbey-Owens qui adapte les procédés Libbey-Owens à la fabrication de la gobeleterie.

La concentration dans l'industrie du verre, dont la constitution du trust des verres à vitres fut le point central, s'est étendue aux verreries spécialisées dans certaines fabrications; les Verreries de Binche, les Verreries de Cronfestu et la Société anonyme des Verres spéciaux de Bonne-Espérance avaient créé en 1919 le *Comptoir de Vente des Verres Opales*.

A la fin de 1929, le groupe Castelain-Edmond Paul, cité plus haut, contrôlait les entreprises suivantes :

- Verreries d'Art de Familleureux;
- Verreries Castelain;
- Verreries Saint-Lambert;
- Verreries Edmond Paul;

Verreries de Masnuy-Saint-Pierre (ces deux dernières fusionnées, entreprises fabriquant des spécialités et non du verre à vitres).

Les difficultés rencontrées avant-guerre par les verreries à bouche avec les intermédiaires, par le Comptoir Fourcault dans les mêmes circonstances, se sont en partie reproduites avec l'Union.

Au début, elle s'efforça d'éviter les écueils qu'avait rencontrés le Comptoir, notamment en n'écartant pas les importantes maisons d'exportations nombreuses à Charleroi, et en leur accordant la bonification nécessaire pour rémunérer leur intervention. Ces firmes possèdent en général une bonne organisation et une connaissance parfaite des marchés étrangers, éléments qui, dans une certaine mesure, avaient fait défaut au Comptoir. Mais ces efforts de conciliation ne pouvaient être que des mesures temporaires, car le but de l'Union était, comme c'est le cas pour tous les trusts, d'éliminer les intermédiaires.

La lutte reprit dès le début de 1931 : les exportateurs voulant s'approvisionner à l'Union furent priés de renoncer à tout achat à l'étranger, ce à quoi beaucoup se refusèrent; ils approvisionnèrent leur clientèle de verre étranger.

Les débuts de l'Union furent pénibles : elle devait écouler le stock énorme des usines fusionnées, faire face aux divergences de vues avec les exportateurs, entretenir un personnel dirigeant assez nombreux, condition mise à la reprise des verreries. A ses débuts, l'Union ne put maintenir en activité que deux bassins sur dix-neuf, mais elle parvint ainsi à écouler ses stocks et à relever ses prix. En 1932, sept bassins étaient en activité; la production mensuelle atteignait environ 50 p. c. de la capacité totale.

Cette politique, appuyée par de puissants moyens financiers, a permis de relever les prix qui, en 1930 et 1931, se sont trouvés plus hauts qu'au cours des années de prospérité générale.

Indice des prix de gros des produits des industries verrières. (Source : *Revue du Travail*.)

1927	497
1928	515
1929	749
1930	736
1931	673
1933	712
1935	445

La mise en activité des bassins de l'Union est commandée par les considérations suivantes :

- 1° Recherche de la meilleure qualité;
- 2° Recherche du prix de revient le plus favorable;
- 3° Répartition géographique de la main-d'œuvre entre les usines flamandes et wallonnes;
- 4° Nécessité de maintenir en activité pendant deux ans les bassins allumés, puis de les réparer.

Les ouvriers, dont le nombre, après avoir fortement augmenté, n'a cessé par après de diminuer, travaillent en cinq équipes; sur quarante heures, une équipe travaille huit heures, ce qui, en pratique, revient à une occupation de quinze jours par mois.

La fabrication du verre à vitre a cessé d'être le métier hautement qualifié qu'elle fut pendant longtemps, au cours de l'emploi de techniques manuelles. Seuls, le coupage et le triage restent aux mains d'un personnel spécialisé.

Nous disions que, dès 1931, on pouvait prévoir que certaines verreries à main, à ce moment inactives, saisiraient le moment où les brevets Fourcault entreraient dans le domaine public pour s'équiper et entamer la concurrence avec le cartel.

Avant 1914, le marché belge ne représentait que 5 à 9 p. c. du total des ventes de verres à vitre. Les conséquences de l'industrialisation du monde ont provoqué, après la guerre mondiale, une réduction considérable des exportations, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter l'importance relative du marché belge, estimé à 20 p. c. des ventes totales.

Signalons que certains pays, comme l'Australie, le Mexique, la Bulgarie, ont élevé à l'importation du verre des droits prohibitifs, pour défendre leurs verreries mécaniques. La Chine, le Japon, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche, ont fait de même. Trente pays sont d'ailleurs dans cette situation et, il est certain que, dans ces conditions, le quasi-monopole de la verrerie belge dans les pays peu industrialisés a pris fin. Certaines de ces usines, notamment en Chine, ont été constituées par des Belges. Mais ils n'en ont pas nécessairement gardé le contrôle.

Jusqu'en février 1934, les deux sociétés constituant le Cartel fabriquaient la totalité du verre belge. Mais dès 1932, une usine à main avait commencé sa transformation.

Elle avait installé six machines Fourcault et sa production commença en 1934.

Une autre a augmenté son capital et terminé le montage de six étireuses. Elle a commencé la production en novembre 1935.

Une troisième usine pourrait se mécaniser à bref délai et entrer aussi en dissidence.

L'entrée en lice des deux dissidents a jeté d'abord la perturbation sur le marché belge, où les prix ont très fortement baissé, ce qui a enlevé à l'exportation belge du verre à vitre sa base, déjà si précaire.

Sous l'influence de cette concurrence nouvelle, qui a fait fléchir les prix de 30 p. c., l'Union et la Glaver ont dénoncé leur entente avec les usines tchécoslovaques, afin de pouvoir mettre à profit leur liberté pour combattre les usines dissidentes. Celles-ci s'appuient sur leur ancienne clientèle et sur les intermédiaires hostiles au cartel et qui avaient transféré leurs commandes aux usines françaises lors de la création de l'entente *Glaver-Union*.

Entretemps, l'Union a désaffecté cinq divisions mécaniques, ce qui représente une diminution d'environ 50 p. c. de l'outillage et une importante « décapitalisation ».

Gobeletteries.

Les gobeletteries belges parcourent à leur tour, mais plus lentement, l'étape suivie par les verreries à vitres dans la voie de la mécanisation et de la concentration. Le nombre des entreprises qui se partagent la production est sujet à des variations qui dissimulent la ligne de tendance. On comptait dix-neuf exploitations avant la guerre. En 1929, le total s'élevait à vingt-neuf et les usines existantes avaient développé leur production individuelle.

L'Union professionnelle des Gobeletteries belges, affiliée au Comité Central Industriel, comprend quatre groupes d'usines :

Groupe du Centre	13 entreprises.
Groupe du Borinage	6 entreprises.
Groupe de Liège	2 entreprises.
Groupe de Soignies	1 entreprise.
	<hr/>
	22 entreprises.

En réalité, il existe vingt-cinq entreprises à l'heure actuelle.

Le Consortium des Verreries-Flaconneries de Belgique, de son côté, compte cinq entreprises.

Certaines d'entre elles appartiennent à la fois aux deux groupes, telle l'importante Société anonyme des Pavillons. Les Cristalleries du Val-Saint-Lambert, connues surtout pour leurs fabrications de luxe, services de table et cristaux décoratifs, ont cependant fortement développé la production de gobeletterie courante, d'articles de laboratoire et la fabrication des bocaux à conserves. Elles constituent une exploitation isolée, par le caractère même d'une partie importante de la fabrication. Elles sont sous le contrôle de la Société Générale de Belgique. Elles sont une curieuse combinaison de grande industrie et d'industrie d'art, presque artisanale à certains égards.

Les gobeletteries travaillent, les unes, exclusivement pour l'exportation, les autres, exclusivement pour le marché intérieur.

Les essais d'entente entre les gobeletteries avaient échoué avant la guerre mondiale. Pendant plusieurs années encore, les chefs d'entreprises persistèrent à défendre leur indépendance. Ils s'engagèrent dans des luttes de prix qui semblent avoir été favorisées, comme pour la plupart des industries belges, par l'inflation et les décalages momentanés entre les prix intérieurs et extérieurs. Mais, graduellement, les conditions de travail devinrent de plus en plus normales, c'est-à-dire difficiles : elles acheminèrent l'industrie de la gobeletterie vers la forme la plus lâche et la plus instable de la concentration : le cartel.

En 1928, période extrêmement prospère pour l'économie belge cependant, les gobeletteries se trouvaient en état de crise par suite des excès mêmes de la concurrence qu'elles se faisaient.

A la fin de cette même année, un mouvement hésitant d'entente se dessina, principalement entre les gobeletteries du Centre. En janvier 1929, l'industrie de la gobeletterie entière entra dans la voie des ententes. L'Union professionnelle fut constituée. Elle groupait la majorité des fabricants, soit vingt-deux sociétés. Elle adressa d'abord à la clientèle un avis l'informant d'une hausse, atteignant 20 p. c. pour certains fabricats, sur certains articles dont les prix étaient peu rémunérateurs.

Des mesures furent prises afin d'assurer le respect de l'accord. En février 1929, un conflit ouvrier immobilisa les vingt-neuf usines existantes et 6.000 ouvriers. La reprise du travail eut lieu en avril. A cette époque, le groupe Libbey-Owens entreprit la construction à Soignies, d'une gobeletterie mécanique, qui introduisait une technique nouvelle dans une industrie qui avait encore relativement peu évolué.

En octobre 1929, l'industrie belge de la gobeletterie bénéficiait d'une stabilité de production et de vente que l'on attribuait à la constitution du cartel. A la fin de la même année, la société anonyme Cristalleries et Pâtes de Verre, à La Louvière, qui n'adhérait pas à l'Association des Gobeletteries du Centre, du Borinage et du Pays de Liège, fut rachetée par cette association dans le but de l'exploiter pour son propre compte, quitte à l'arrêter en cas d'alourdissement du marché. Il en fut de même de la gobeletterie *L'Avenir*, d'Ecaussinnes-Carrières, qui fut rachetée et désaffectée en décembre 1930.

A la fin du premier semestre 1930, sous l'influence de la crise et d'une forte baisse des prix, le cartel des gobeletteries établit un chômage partiel de toutes les usines. Mais les prix officiels ne furent pas respectés par les adhérents et, à ce moment, la gobeletterie belge connut à nouveau la surproduction et le chômage. A cette époque, le groupe Edmond Paul-Castelain se rapprocha du groupe Libbey-Owens, et tous deux participèrent à la constitution d'un nouveau comptoir : celui des *Spécialités Gobeletteries*. A la fin de 1930, débordé par les infractions, le Cartel rendit à ses affiliés la liberté de fixation des prix et certains envisagèrent la cessation du travail.

Dans le courant du printemps 1931, les stocks continuaient à s'accumuler; surtout en verres taillés et gravés. Le volume des ordres restant insuffisant, surtout pour l'exportation : les prix avaient fléchi de 40 à 50 p. c.

L'Association des Gobeleteries belges se trouva fortement affaiblie par la crise et bien qu'existant toujours, elle ne fut à même ni d'intervenir pour soutenir les prix ni d'organiser une réduction méthodique de la production. Cependant, la production d'articles fabriqués mécaniquement se développait de plus en plus et la chauffe au gaz se substituait à celle au charbon.

L'usine mécanique Libbey-Owens a installé une machine américaine reproduisant tous les mouvements de l'ouvrier dans chacune des phases de la fabrication devenue exclusivement mécanique et supprimant presque complètement la main-d'œuvre. Par contre, ailleurs, on a encore conservé le soufflage par l'ancien procédé, mais on effectue déjà mécaniquement les opérations de finissage.

En août 1931, le groupement, qui avait repris un peu de cohésion sous l'influence de la situation très mauvaise de l'économie mondiale, décida de fermer six gobeleteries pour trois mois, afin de réduire la production de 20 p. c.; les salaires furent diminués. La chute de la livre sterling et l'imposition de droits élevés à l'entrée de la gobeleterie belge en Grande-Bretagne désamparèrent à nouveau l'industrie, qui envisagea même la fermeture complète des usines. Les préavis furent remis aux ouvriers, mais la mesure fut rapportée : un accord de six mois intervint, maintenant par roulement les ouvriers au travail, la production étant fixée à 50 p. c. de ce qu'elle était avant la fermeture du marché anglais. En mai 1932, le stock était important, les usines travaillaient toujours à 50 p. c. de leur capacité en vertu d'un accord valable pour six mois et trois ou quatre d'entre elles étaient fermées, dont la Gobeleterie mécanique de Soignies.

A la fin de 1932, l'activité des gobeleteries remonta à 60 p. c., mais aucun four nouveau ne fut rallumé. A ce moment, à la demande du syndicat ouvrier, les associations patronales ont conclu un accord de roulement original : les ouvriers d'une gobeleterie peuvent être employés dans une autre, sous condition qu'après la crise, ils seront réembauchés par leur employeur habituel.

En 1933, des tentatives de cartellisation plus étroite furent à nouveau amorcées; dans le même temps, deux gobeleteries fusionnèrent et l'usine de l'une d'entre elles fut désaffectée.

Pendant les années 1934 et 1935, la situation des gobeleteries belges ne s'est pas améliorée, bien au contraire : à la fin de 1935, dix-sept usines seulement fonctionnaient et huit autres étaient inactives. Encore, les sociétés en activité travaillaient-elles à une allure réduite.

Au début de 1936, la société coopérative *Groupement des Gobeleteries belges*, qui groupe vingt-trois

gobeleteries sur les vingt-cinq existantes et qui concentre 947/1000 de la production nationale, a adressé au Gouvernement, en application de l'arrêté royal du 13 janvier 1935, une requête réclamant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (9).

La requête tendait à obtenir une limitation de la production, imposée aux deux usines dissidentes, ainsi que l'interdiction de mettre en œuvre de nouveaux moyens de production pendant un an.

Le Gouvernement, sur avis favorable du Conseil du Contentieux économique, a satisfait à cette requête. L'industrie belge de la gobeleterie est, à l'heure actuelle, la seule dont la production soit réglementée en vertu d'une décision gouvernementale imposée aux dissidents.

La réglementation n'a pu être imposée que grâce au groupement préalable de l'immense majorité des producteurs. Ce groupement lui-même n'a pu être constitué que par le paiement d'indemnités à sept usines en chômage, usines d'importance secondaire qui ne reprendront peut-être pas la production. Il faut tenir compte, en effet, non seulement du fait quantitatif que constitue la fermeture de nombreux marchés extérieurs, mais de l'élément qualitatif apporté par une véritable rénovation de l'art du verrier dans de nombreux pays. Certains d'entre eux peuvent justifier, par leur production, du jaillissement créateur de leurs artisans et dessinateurs, de la fantaisie et de la perfection technique des fabrications nouvelles, ainsi que de leur stricte adaptation aux styles modernes d'habitation et d'ameublement. La renaissance de la gobeleterie belge devrait se faire sur les mêmes bases techniques et esthétiques : elle suppose un regroupement des unités productrices.

* * *

La gobeleterie belge fournit l'exemple d'une industrie moyenne dont un nombre assez restreint d'entreprises d'importance variable se partagent la production, orientée, originairement, pour les deux tiers à l'exportation.

Des tentatives de cartellisation eurent lieu à diverses reprises, mais l'individualisme des chefs d'entreprise, leurs rivalités personnelles, une surcapitalisation constante ont toujours amené l'échec de ces ententes. L'entente de 1929-1932 fut précaire et manifestement insuffisante.

Des opérations de fusion et de concentration par contrôle ont d'abord mieux réussi, sans toutefois amener l'unité nécessaire. La crise mondiale et les difficultés inhérentes à l'économie nationale belge ont imposé aux producteurs, par voie de réglementation, l'entente qu'ils n'ont pu parvenir à réaliser spontanément. Il est permis de croire que cette réglementation n'a résolu aucun des problèmes organiques de l'industrie de la gobeleterie, pas plus qu'un cartel n'aurait pu les résoudre. Ni l'une ni l'autre, en effet, n'éliminent la capacité surabondante de production.

(9) *Moniteur belge* du 18 mars 1936, pp. 1588 et suiv.

De plus, la gobeletterie belge se trouve encore au début d'une profonde évolution, par suite de l'emploi des machines, ainsi que d'une évolution des besoins et des goûts des acheteurs. La gobeletterie belge n'a pas présenté les conditions favorables à un contrôle bancaire étendu. Certes, la Société Générale contrôle depuis longtemps la Cristallerie du Val-Saint-Lambert, vieille entreprise à haute capitalisation et d'un rendement régulier. Un autre groupe bancaire contrôle l'importante Société anonyme des Pavillons, entreprise intégrée ayant absorbé plusieurs sociétés concurrentes. Dans les deux cas, il s'agit d'entreprises présentant des caractères particuliers; dans les deux cas, la rationalisation de l'exploitation et de la production s'est fait sentir. Il semble que les circonstances sociales et économiques actuelles ne faciliteront pas l'extension du contrôle bancaire dans la gobeletterie.

BOUTEILLERIES.

La fabrication des bouteilles, longtemps effectuée manuellement, s'est mécanisée depuis quelques années. On a inventé des machines très compliquées, mais dont le rendement est considérable. A production égale avec l'ancien mode de fabrication, l'introduction des machines Roirant pour la fabrication des bouteilles a permis une réduction de 35 à 40 p. c. du personnel employé dans chaque four et, en particulier, dans les mêmes proportions, du petit personnel, c'est-à-dire des porteurs et porteuses de bouteilles (10). Les ententes ont, dans ce cas-ci, corrigé la surproduction. Ce résultat a été atteint par la constitution, en 1931, sous forme de société par actions au capital d'un million de francs, d'un *Comptoir des Bouteilleries belges*, qui régleme la vente et contingente la production. Parmi les quatre verreries adhérentes, trois constituent des divisions de sociétés ayant transféré à l'Union des Verreries mécaniques la fabrication des verres à vitres. Ces quatre usines adhérentes sont : les Verreries des Hamendes, les Verreries Bennert-Bivort et Courcelles réunies, les Verreries de Jumet et les Verreries du Pays de Liège et de la Campine. La concentration s'est également produite par l'élimination d'une bouteille, par suite de faillite. La constitution du Comptoir des Bouteilleries belges, qui doit permettre l'extension du cartel international, a d'abord amené la fermeture de deux des usines belges. La cartellisation des bouteilleries belges avait d'ailleurs été tentée dès le début du siècle : en 1933, une seule bouteille travaillait encore. En 1903, deux bouteilleries belges produisant 11 millions de bouteilles, alors que la consommation intérieure était de 21 millions, étaient entrées dans un groupement international avec des producteurs allemands, français et hollandais, afin de réglementer les prix, de partager les marchés et d'introduire la machine à souffler Owens. Ce cartel ne se maintint pas. En

(10) *Rapports annuels de l'Inspection du Travail*, 1930, p. 134.

1930, le Comptoir international de vente des bouteilles (Allemagne, Tchécoslovaquie, Hollande, Autriche, Hongrie, Yougoslavie, Roumanie et Pologne) a été reconstitué pour cinq ans.

Cette fois, l'industrie belge de la bouteille se trouve donc, à la fois, fortement mécanisée et concentrée. Elle reste étroitement liée à l'industrie du verre à vitres qui se trouve dans la même situation. Mais le processus de modification de structure est loin d'être achevé, puisque la capacité de production reste disproportionnée à une production que l'on peut considérer comme normale.

Pour l'industrie des bouteilles, comme pour celle de la gobeletterie, il convient de tenir compte de la concurrence assez récente d'un produit de remplacement, concurrence qui peut assumer une importance non négligeable.

En effet, les usagers de bouteilles et récipients en verre : laitiers, pharmaciens, brasseurs, confituriers, etc., se plaignent de la difficulté d'effectuer des lavages vraiment désinfectants des récipients en verre. Les marchands de lait et de dérivés : crèmes, yoghourts, etc., sont les premiers à exprimer cette opinion. L'industrie du papier a été rapide à saisir cette chance et elle présente actuellement une série de récipients en papier fort imperméabilisé, destinés à contenir la crème, le lait, les confitures, etc. Dans la laiterie d'Etat de Hilleröd, au Danemark, le lait est versé dans des sachets en papier parcheminé d'un demi et d'un litre, sachets scellés à la laiterie et qui peuvent être vendus en toute garantie aux consommateurs.

Il est donc possible et même probable que les gobeletteries et les bouteilleries subiront la concurrence des cartonneries et des fabriques de papiers spéciaux. Mais elles pourront, à leur tour, déborder dans le domaine de la poterie et de la céramique. Ces changements ne pourront évidemment s'effectuer que par la mise au point de techniques excellentes, appuyées sur une présentation esthétique de premier ordre.

GLACERIES.

L'industrie belge des glaceries est presque exclusivement exportatrice : elle écoule à l'étranger 90 p. c. environ de sa production effective. Le développement de l'industrie automobile aux Etats-Unis avait fait de ce pays un important débouché pour la glacerie belge. Cette situation a été fortement compromise par la politique protectionniste poursuivie par les Etats-Unis.

L'industrie belge de la glacerie présente les caractéristiques suivantes :

- 1° Répartition de la production entre un très petit nombre d'usines;
- 2° Cartellisation étroite, ancienne et efficace pour la réglementation de la production;
- 3° Faible capital initial compensé par de très puissantes réserves ayant permis de moderniser l'outillage sans émission sur le marché;

4° Absence de contrôle bancaire jusqu'à une époque toute récente;

5° Un mouvement rapide de concentration par fusion;

6° Concurrence des glaces minces, produites par les verreries mécaniques Fourcault et Libbey-Owens, entraînant des participations réciproques et des accords entre verreries et glaceries.

La première partie de l'histoire des glaceries est pleine de leurs efforts pour remédier par des ententes successives à la concurrence qui renaissait chaque fois qu'un accord avait paru stabiliser la position des entreprises existantes.

C'est ainsi qu'on relève une première convention signée en 1862, entre les deux glaceries existantes de l'époque, pour prévenir toute concurrence ultérieure.

Mais, en 1867, 1875 et 1876, trois nouvelles glaceries furent fondées. Pour remédier à la baisse des prix, consécutive à ce développement de la production, les glaceries belges formèrent l'*Agence Générale de Vente des Glaceries Belges*, qui fonctionna de 1879 à 1889. Elle conclut aussi des ententes avec des usines anglaises et françaises. En 1889 et 1890, deux nouvelles glaceries s'étaient à nouveau créées, entraînant la rupture de l'entente. Un nouveau syndicat fut mis sur pied, englobant des usines anglaises et françaises, dans le but de réaliser la centralisation des commandes. Mais l'organisation, jugée trop souple, fut remplacée, de 1897 à 1901, par le *Comptoir de Vente des Glaceries Belges*. Il comprenait huit glaceries et un bureau de vente à Charleroi. Celui-ci répartissait les ordres au prorata de la production. L'accumulation de stocks entraîna la rupture du syndicat.

Le Comptoir avait constitué, avec les glaceries françaises, le Comptoir des Glaceries allemandes et les glaceries de Bohême, un syndicat international ayant en outre conclu un *modus vivendi* avec les glaceries anglaises. Le mauvais fonctionnement de cette entente internationale en amena l'échec.

En 1904, la Convention internationale des Glaceries groupa à nouveau la totalité des glaceries européennes, à l'exception des glaceries russes, d'une glacerie anglaise et de sa filiale de Maubeuge et de la glacerie belge appartenant à la *Pittsburgh Plate Glass Company*. Mais une entente intime avec elles empêcha les influences perturbatrices.

La réglementation de la production s'effectuait par mise en chômage des installations de douci-polissage. Les marchés étaient répartis entre les différents pays producteurs.

Une deuxième association internationale réunit tous les fabricants de glaces belges et étrangers ainsi que deux verreries belges pour la mise en pratique du procédé Fourcault. Nous avons indiqué qu'en 1904, les glaceries belges avaient, en finançant les essais de Fourcault, sauvé leurs intérêts en écartant, jusqu'à fin 1930, la concurrence des glaces minces.

Deux projets de trust des glaceries par fusion ou par constitution de *holdings* virent le jour en Bel-

gique, avant la guerre. La Société anonyme des Glaces de Charleroi avait pris l'initiative, en décembre 1902, d'un projet de fusion de toutes les glaceries belges en une société unique. Chaque société eût été mise en liquidation et il eût été créé une société anonyme nouvelle, à laquelle les liquidateurs eussent apporté les établissements complets, plus l'actif réalisable, le tout contre un nombre d'actions déterminé de la nouvelle société. Le projet dut être abandonné par suite de l'opposition formelle d'une des glaceries. Un nouveau projet de fusion des glaceries belges reçut, en avril 1903, un commencement d'exécution.

Une société anonyme avait été fondée sous la raison sociale *Le Trust des Glaces*. Elle poursuivait la concentration de l'administration de toutes les glaceries belges sous son propre contrôle. La société avait créé 10,000 actions appelées « parts bénéficiaires », sans désignation de valeur. Elles étaient destinées à payer le concours des actionnaires des diverses glaceries auxquelles elles auraient été cédées en échange d'une procuration donnant pleins pouvoirs à un syndicat financier pour les représenter aux assemblées générales. Les promoteurs du trust espéraient arriver ainsi à dominer la gestion de la totalité des glaceries belges, mais ils échouèrent faute du concours de la part des actionnaires intéressés.

Après la guerre, l'Union Continentale des Glaceries fut mise en liquidation. Un nouveau comptoir, l'*Union Commerciale des Glaceries Belges*, comprenant les six usines de nationalité belge, lui succéda.

A partir de ce moment, ce ne fut plus par la cartellisation que se poursuivit la concentration : celle-ci prit la modalité des fusions.

On comptait, avant les fusions, huit sociétés de glacerie, dont six étaient affiliées à l'*Union Commerciale* (11).

A ces sociétés principalement belges, il faut ajouter la Société des Glaces de Courcelles, créée en 1870 et reconstituée en 1902 par la *Pittsburgh Plate Glass Company*, et la Compagnie des Glaces de Saint-Gobain, à Franière, filiale de la société française *Manufacture des Glaces de Saint-Gobain, Chauxy et Sirey*.

Ces deux glaceries ne font point partie de l'Union Commerciale des Glaceries Belges, mais elles acceptent ses décisions et s'y conforment.

Depuis 1920, les fusions suivantes se sont produites. Les Glaces d'Auvelais ont acheté l'usine des *Verres Spéciaux* de Jemeppe-sur-Meuse, en liquidation. En mars 1929, les Glaceries Nationales Belges, actuellement *Glaceries Saint-Roch*, à Auvelais, ont absorbé leur filiale *Glaceries Germania* de Porz-Urbach, en Rheinland, et, en janvier 1930, les *Glaceries de Sainte-Marie d'Oignies* à Aiseau. En 1931, les Glaceries Saint-Roch ont, à nouveau, absorbé les *Glaces d'Auvelais*.

(11) CH. FRÉRICHS, « L'entente entre les producteurs dans l'industrie européenne des glaces polies », *Revue économique internationale*, janvier 1930.

Capacité de production des usines belges affiliées à l'Union Commerciale des Glaceries (12).

	Fours	Glace brute (1.000 m2)	Glace polie (1.000 m2)	Date de création
Glaceries d'Auvélais	5	65	50	1875
Glaces de Charleroi.....	6	61,5	42	1890
Compagnie de Floreffe	3	38	30	1853
Glaceries de Moustier-sur-Sambre	5	65	55	1883
Glaces nationales belges Auvélais-Saint-Roch	7	85	65	1889
Glaces Marie d'Oignies-Aiseau	2	40	31	(?)

Les Glaces de Moustier, les Glaces de Charleroi et la Compagnie de Floreffe ont à nouveau fusionné, en 1931, avec la Compagnie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre *Libbey-Owens*, pour former la société *Glaver*. Les quatre sociétés gardent leur existence juridique, mais se sont transformées en sociétés à portefeuille et elles ont fait apport de leurs installations à la société nouvelle, au capital de 250 millions de francs. Cette initiative a été approuvée par la Convention Internationale des Glaceries. Toutes les glaceries ont des intérêts communs dans des sources de matières premières en Allemagne.

Depuis la dernière fusion, les glaceries belges sont donc groupées en deux sociétés seulement, réunies dans le cartel que suivent les deux glaceries étrangères installées en Belgique.

Union Commerciale des Glaceries Belges.

Glaces Nationales Belges	}	Société anonyme Glaces Nationales Belges (Saint-Roch, Auvélais).
		Société anonyme des Glaces de Sainte-Marie d'Oignies, à Aiseau.
		Société anonyme des Glaces d'Auvélais.
Glaver	}	Société anonyme des Glaces de Moustier-sur-Sambre.
		Société anonyme des Glaces de Charleroi, à Roux.
		Compagnie de Floreffe, société anonyme.

Ce tableau ne donne qu'un aspect incomplet de la situation. Que les glaceries fusionnent après des années de discipline au sein des cartels, est une conclusion naturelle de la politique suivie dans cette industrie. Mais ce qu'il faut faire ressortir, c'est l'influence exercée par la concurrence que peuvent faire les glaces minces, obtenues par les procédés d'*étirage* Fourcault et Libbey-Owens, aux glaces *coulées* des glaceries employant surtout le procédé Bicheroux : coulage sur table et polissage par des disques en matière abrasive. Le prix de revient de la glace coulée, par suite des frais de polissage, est quatre fois plus élevé que celui de la glace étirée.

Les glaceries étaient restées, jusqu'à la veille de la guerre mondiale, la seule industrie du verre faisant un usage intensif de la machine : l'industrie du verre

coulé s'opposait en cela à celle du verre soufflé. Mais les brevets relatifs à l'étirage du verre (procédés Fourcault, Libbey-Owens, Pittsburgh), tout en révolutionnant la fabrication du verre à vitres, sont venus menacer le monopole des glaceries, parce qu'ils permettaient la fabrication des glaces minces.

Les glaceries belges ont prévenu cette concurrence, dès l'origine, en imposant à la Société anonyme des Brevets Fourcault, à laquelle elles apportaient en 1904 des capitaux, l'interdiction, valable jusqu'en 1930, de céder des licences permettant de fabriquer des glaces minces de plus de 4 mm. d'épaisseur. Le retour du brevet Fourcault dans le domaine public, en 1930, et l'expiration de la convention risquaient de permettre la concurrence du produit nouveau, ce qui aurait eu pour conséquence de rompre, tôt ou tard, le cartel des glaceries.

D'autre part, en 1924, l'usine américaine Libbey-Owens, du Tennessee, entreprise-mère du groupe Libbey-Owens, avait mis au point un procédé de doucopolissage permettant de convertir le produit étiré en glace de 2^m40 de large. La Compagnie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre Libbey-Owens avait obtenu le monopole d'exploitation de ce procédé en Europe et l'avait appliqué d'abord en Belgique, dans son usine de Gompel, en Campine.

Dès 1925, les glaceries se préoccupaient de cette concurrence, comme en 1904, elles s'étaient préoccupées de celle des procédés Fourcault et elles créaient la Société anonyme Glaceries Réunies, au capital de 10 millions de francs, dont les 20.000 parts étaient réparties comme suit :

Glaces Nationales Belges (Saint-Roch)	4.000
Glaces de Moustier	2.800
Glaces d'Auvélais	3.250
Glaces de Charleroi	2.540
Glaces de Sainte-Marie d'Oignies	1.680
Glaces de Floreffe	1.680
Manufacture des Glaces Saint-Gobain	2.800
Nouvelle Société des Glaceries Néerlandaises	1.250

Cette nouvelle société avait pour but de poursuivre l'étude des procédés Fourcault et leur application à l'étirage des glaces. D'ailleurs, les intérêts des glaceries belges dans les verreries mécaniques n'étaient pas négligeables.

La Société des Glaces de Moustier-sur-Sambre possédait une participation dans la Compagnie Interna-

(12) Les chiffres de la capacité de production des six usines de 1922-1923. A cette époque, en présence du développement de la demande, la Convention Internationale des Glaceries a décidé une augmentation de 33 p. c. de l'outillage et, plus spécialement, des appareils à doucir et à polir le verre.

tionale pour la Fabrication Mécanique du Verre (Libbey-Owens). Les Glaces de Sainte-Marie d'Oignies (absorbées par les Glaceries Saint-Roch) avaient créé, avec les Verreries Belges à Jumet, la Société des Verreries Campinoises.

Les Glaceries Saint-Roch, de leur côté, possédaient des intérêts dans les Verreries de Dampremy-Zeebrugge, dans les Verreries mécaniques de Charleroi et dans les *Verres mécaniques spéciaux de Bonne-Espérance*.

Pour maintenir leur situation sur le marché, les glaceries belges devaient parcourir la dernière étape les séparant d'une fusion complète avec les verreries mécaniques, Fourcault et Libbey-Owens.

On a vu plus haut que les glaceries avaient contribué à la création de l'Union des Verreries mécaniques Fourcault, avec qui fut signée en 1932 une entente sur la fabrication des glaces minces. D'autre part, on a également vu que les glaceries fusionnèrent entre elles, puis fusionnèrent avec la société Libbey-Owens, qui put procéder au douci-polissage de ses glaces minces étirées.

Cette évolution fut rendue possible par l'existence de ce cartel des glaces dont la réussite est quasi unique dans l'histoire de la concentration industrielle. Elle fut aussi la conséquence de l'action des banques dans l'industrie du verre, action qui visait, avant tout, à limiter le suroutillage et à rétablir la rentabilité.

La fusion des glaceries a amené un chômage technologique accentué dans la Basse-Sambre : les fabrications sont concentrées dans un nombre d'usines qui tend sans cesse à se réduire. Une des glaceries de la *Glaver* ne s'occupe plus que de fabrications spéciales : dalles, verres armés, etc.

Les données relatives à l'élimination de la main-d'œuvre ne sont pas récentes : elles datent de 1930. Telles quelles, elles montrent l'influence des perfectionnements techniques sur la réduction du nombre d'heures de travail. Depuis 1930, par suite des fusions, de nouvelles améliorations techniques ont encore été apportées à la fabrication.

Nombre d'heures nécessaires à la fabrication d'une glace à la Glacerie de Franière (1).

OPÉRATIONS	Vers 1765	Vers 1865	En 1923	En 1930
Mélange et enfournement	3	3	25 1/2	25 1/2
Fonte et moulage	28	24		
Séjour dans la carcase	96	84	2 (2)	1 1/4
Equarissage	6	6		
Doucissage des deux côtés d'une glace, à bras.	36	28 (2)	2 1/2	2 1/4
Savonnage	5	5 (3)		
Polissage	72	24 (2)		
TOTAL...	246	174	30	29

(1) *Rapports annuels de l'Inspection du Travail*, rapport pour 1930, p. 113.

(2) A la machine.

(3) A bras.

L'ITALIE

Envisagée sous l'angle économique, l'expérience vécue par l'Italie depuis son entrée dans la guerre africaine fournit matière à des observations intéressantes.

On en est arrivé dans ce pays à donner plus d'intensité qu'ailleurs à ce phénomène presque général par lequel il devient difficile de trancher la différence entre l'économie de paix et l'économie de guerre. Celle-ci pénètre fortement celle-là.

Les peuples, conscients des menaces que la guerre constitue, se préparent de longue main, non seulement par un armement adéquat et sans cesse renouvelé, mais encore et surtout par une mise en défense économique qui permet de parer rapidement à toute éventualité. La guerre devient par là de plus en plus un problème d'ordre économique.

Dans le cas de l'Italie, la solution réclamée par l'expédition coloniale aurait été d'ordre financier surtout, si la Société des Nations n'avait pas décidé l'application des sanctions. De ce fait, la péninsule ayant entrepris une guerre coloniale avec des moyens sans précédent dans ce genre de conquêtes, s'est trouvée brusquement, du point de vue économique, devant bien d'autres difficultés. Cependant l'adaptation de l'Italie à ces nouvelles circonstances s'est faite avec rapidité.

La facilité, relative s'entend, avec laquelle elle en a triomphé, s'explique autant par son excellente préparation que par l'efficacité restreinte de l'attaque et le temps relativement court de la guerre. Appliquées à un pays qui, depuis des années, se replie sur lui-même et parvient à suffire à ses besoins alimentaires essentiels, les sanctions ne pouvaient donner des résultats rapides que sous la forme d'un blocus complet et infranchissable ou par une entrave directe au ravitaillement en pétrole, par exemple, qu'il eût été impossible d'organiser.

* * *

La publication des statistiques italiennes a été suspendue depuis octobre de l'an passé. En attendant les précisions qu'elles apporteront, il ne nous est possible que de décrire par le dehors les réactions aux événements et d'analyser les mesures prises par le gouvernement.

* * *

La préparation économique de la guerre était très avancée dans la péninsule au moment où le conflit a éclaté. Autre chose est de savoir si cette préparation avait été faite avec une intention agressive. Ce n'est pas ici le lieu d'en juger. Et il semble bien que l'his-

toire elle-même ne pourra tirer de conclusions positives à cet égard. En tout état de cause, les raisons qui ont poussé l'Italie dans la voie de l'autarcie ont présidé au succès de ses armes. M. Dino Gardini a pu dire avec raison que « la structure économique, sociale et politique de l'Italie s'était en réalité, au cours de quatorze années de régime fasciste, développée et perfectionnée à un point tel qu'elle se trouve prête à faire face à tous les événements, qu'elle dispose de la meilleure cuirasse susceptible de la protéger, en même temps que du meilleur instrument d'attaque » (1).

D'où une réponse prompte aux sanctions qui, tout en étant imparfaites, posaient néanmoins des problèmes ardu.

En ce qui concerne le commerce international, l'effet des sanctions et des mesures de défense prises par l'Italie n'a été que d'accentuer certains caractères déjà apparents. La nouvelle adaptation qui en résulte n'alla pas sans heurts, car, depuis peu de temps, le pays avait entrepris une politique commerciale nouvelle. La dictature économique avait entraîné depuis longtemps un resserré des relations internationales, si fort affectées par la crise. L'exemple de l'Allemagne, se repliant sur elle-même par suite de l'intensification des divergences entre prix intérieurs et prix extérieurs, dues à un interventionnisme coûteux, par suite également de la réglementation stricte des paiements internationaux, ne fait que rendre plus apparents les caractères du commerce italien.

Dans cet ordre d'idées, les décrets du 16 février 1934 et du 28 juin 1935 avaient déjà instauré un régime de contrôle principalement dicté par les difficultés éprouvées dans les règlements internationaux. Depuis lors, l'Etat a exercé un contrôle sur le doit et l'avoir de l'Italie vis-à-vis de l'étranger, en vue d'établir un système de réglementation conforme aux exigences nationales. Pour mettre fin à la spéculation contre la lire et exercer une protection efficace en faveur de la balance des paiements, essentielle pour maintenir la puissance financière de l'Italie, on en était arrivé à établir un contrôle sur les échanges avec l'étranger.

Depuis le 18 novembre 1935, l'Italie a renforcé sa politique commerciale afin de réduire à l'extrême sa dépendance au point de vue des fournitures de l'étranger.

L'organisation corporative est venue en aide aux producteurs qui avaient cherché à s'organiser en vue

(1) *Revue économique internationale*, XXVIII, vol. II, p. 224.

de l'exportation, sans rencontrer de succès. La Confédération fasciste des Commerçants est parvenue à réaliser enfin une discipline rationnelle en ce qui concerne les ventes et achats. Les rapports entre producteurs et commerçants ont été établis de façon efficace.

C'est avant tout dans les secteurs qui se rapportent de façon directe au bilan alimentaire de l'Italie que la Confédération a poursuivi et développé la plus grande activité. « La Confédération ne considère pas qu'il soit possible d'arriver à une autarcie d'un caractère absolu, à la suppression complète du commerce avec l'étranger : ce sont là des idées excessives et qui tiennent de l'utopie. Cependant le blocus économique impose à l'Italie la nécessité d'établir sur un plan nouveau l'activité productrice de la nation, de façon à nous permettre, non seulement pour le moment, mais encore pour l'avenir, de réaliser un état d'indépendance économique qui puisse être susceptible d'asseoir notre politique commerciale avec l'étranger sur des bases plus réalistes et plus conformes à notre situation (2). »

Il reste évidemment que l'approvisionnement de

(2) MARIO RACHELLI, « La lutte du commerce contre les sanctions », *Revue économique internationale*, XXVIII, vol. II, pp. 264-265.

l'Italie en certains produits indispensables pose la nécessité du recours à des moyens de fortune en attendant l'achèvement de l'adaptation. Pour y arriver, le gouvernement, aidé par l'action corporative et aussi par un système de compensations privées, essaie de mettre les exportations au service des importations, les premières devant pouvoir servir à fournir les moyens de paiement nécessaires à l'achat des matières premières indispensables.

Il n'est pas impossible que, même sans les sanctions, le commerce italien eût assumé dans les grandes lignes la physionomie qu'il a actuellement. Il n'en est pas moins vrai que, dans ce cas, les courants d'échange géographiques n'auraient pas subi les changements qui ont été dictés par une attitude de défense.

On constate, de par tout ceci, une tendance de plus en plus marquée à la réduction des importations de produits finis ou demi-finis au profit d'achats de matières premières indispensables et qui ne peuvent pas ou n'ont pas encore pu être remplacées par des produits de substitution ou des succédanés.

Il n'y a cependant pas de doute que la défense des exportations a causé à l'Italie un tort non négligeable. Un rapide regard jeté sur le tableau suivant en rend compte immédiatement.

Exportations italiennes selon leur nature et leur destination (1932) (*).

Source : *Rivista Bancaria*, anno XVII, 1936, p. 23.

DESTINATION	Matières alimentaires et animaux vivants		Matières brutes ou mi-ouvrées		Produits fabriqués		Divers	
	millions de lires	% du total	millions de lires	% du total	millions de lires	% du total	millions de lires	% du total
Etats non membres de la S. D. N.	783	37,4	403	24,-	284	12,3	1.522	23,1
Etats non sanctionnistes et Suisse	404	19,3	125	7,5	170	7,4	849	12,9
Etats sanctionnistes ...	906	43,3	1.149	68,5	1.856	80,3	4.211	64,-
	2.093	100,-	1.677	100,-	2.310	100,-	6.582	100,-

(*) Les données de 1933 et 1934 ne sont pas encore disponibles.

D'après ce tableau, 64 p. c. des exportations se dirigeaient vers les pays sanctionnistes. Le danger n'est pas bien grand quant aux matières brutes ou simplement préparées, aux matières alimentaires et animaux vivants, dont les besoins sont actuellement très élevés en Italie. Mais à moins de trouver des débouchés nouveaux pour certaines productions, qui ne peuvent être absorbées par le marché intérieur, une adaptation doit se faire qui est entreprise non sans peine. Ainsi, la production de certains biens devra être réduite. C'est le cas, par exemple, pour le fromage dont la plus grande partie était expédiée vers l'Angleterre. Mais déjà l'on a trouvé des moyens pour utiliser les dérivés du lait afin de combler les déficits momentanés.

Par ailleurs, le commerce extérieur de la péninsule a dû se regrouper géographiquement. Pour les pays d'outre-mer, le trafic qui s'orientait vers l'Angleterre et l'Empire, de même que vers quelques états de l'Amérique latine, s'est trouvé détourné vers le Japon et les Etats-Unis, ainsi que vers le Brésil, pays non-sanctionnistes ou non-membres de la Société des Nations.

A tout prendre, l'on ne sait pas encore avec certitude quels sont les effets réels des sanctions. Nous ne sommes pas sans savoir que leur durée n'a pas été assez longue ni leur application assez généralisée pour qu'elles aient porté les résultats qu'on en attendait. D'un côté, les achats faits par l'Italie en prévision de la guerre avaient gonflé extraordinairement le

passif de la balance commerciale. De l'autre côté, il est permis de croire que le commerce indirect n'a pas été sans atténuer les rigueurs du régime nouveau.

Les chiffres qui ont été fournis au secrétariat de la Société des Nations, qui avait demandé à différents pays l'exposé de la situation de leur commerce avec l'Italie avant et après l'application des sanctions, sont assez caractéristiques à cet égard. Au vrai, nous ne disposons que des chiffres de décembre 1935 et de janvier 1936, comparés à ceux de novembre et de décembre 1934. Il ne peut être question d'en tirer des conclusions définitives. Néanmoins, les lignes générales selon lesquelles le commerce de ces pays a évolué sont très instructives. Il résulte que si les importations des pays sanctionnistes, en provenance de l'Italie et de ses colonies, ont fortement diminué, leurs exportations vers ces territoires sont tombées dans de très fortes proportions. Par contre, les pays non-sanctionnistes ont gagné à l'opération.

Il appert encore de ces mêmes chiffres que l'Italie est parvenue à importer dans de fortes proportions et à satisfaire ainsi les besoins auxquels elle ne pouvait répondre au moyen des ressources de son territoire. La réduction formidable de ses exportations, et celle très appréciable des importations, prouvent pareillement que l'Italie est parvenue en grande partie à rationaliser sa production et à se priver pour le reste.

* * *

A cet égard, l'on ne peut sous-estimer l'influence du fascisme sur le processus d'adaptation. Comme d'autres régimes de force que nous connaissons de nos jours, il s'oppose délibérément à l'économie libérale, tout en reconnaissant le capitalisme comme facteur de production. Le dogme de la rentabilité de l'entreprise individuelle est fortement battu en brèche en Italie. Et le nouvel idéal *Gemeinnutz vor Eigennutz*, qui triomphe également en Allemagne, a facilité grandement le renouvellement des conditions industrielles et commerciales.

Ce n'est pas dire que l'adaptation ne se serait pas faite sinon, ou avec moins de promptitude. Mais à tout prendre, il n'y a pas de doute que l'idéologie fasciste, qui imprègne de larges couches de la population, ait aidé puissamment à réaliser une mobilisation sociale qui est une *conditio sine qua non* de réalisation rapide. M. Tullio Cianetti, président de la Confédération fasciste du Travail et de l'Industrie, écrit ce qui suit : « (La) clairvoyance des travailleurs, (la) discipline de soi-même réelle et caractéristique, (l') orgueil qu'ils éprouvaient à l'idée de participer en première ligne à la vie de la nation, (le) sentiment de se voir, pour la première fois, les protagonistes de l'histoire, eurent pour effet de mettre à la disposition effective et matérielle de l'action italienne des millions de cœurs et de bras et de rendre ainsi cette action irrésistible, même dans le cas où les événements provoqueraient de nouvelles catastrophes dans l'État » (3).

(3) « Les Travailleurs et les Sanctions », *Revue économique internationale*, 1938, t. XXVIII, vol. II, p. 245.

Même en faisant la part des exagérations ou des illusions, il y a là une observation à retenir.

La conscience d'une commune opposition, qui n'a rien à voir avec le sens des responsabilités, d'ailleurs si relatif dans les masses, suffirait déjà à expliquer cette attitude. Enfin, le fait que le fascisme place au-dessus de tout autre élément la grandeur de la nation, l'avait mise d'emblée et depuis longtemps sur le plan de la *Kriegswirtschaft*.

En effet, elle n'a pas le rendement économique comme but, elle ne crée pas de capitaux au moyen desquels l'on pourra acquérir de nouveaux biens. Elle crée des biens et consomme le patrimoine économique du pays, afin de fournir à l'État les moyens de triompher dans la lutte. L'on sait avec quelle facilité les transitions peuvent se faire d'un plan à l'autre.

Longtemps avant le début des hostilités, le gouvernement avait pris des mesures d'ordre économique et financier. Le Conseil des Ministres du Bolzano, dans sa réunion extraordinaire d'août 1935, avait pris des décisions afin de renforcer l'autarcie du pays pour pouvoir résister à des luttes de longue haleine. Depuis le début de l'année également, la balance des paiements se trouvait sous le signe de la mobilisation, pour autant qu'on puisse le déduire des chiffres assez rares dont on dispose : importantes fournitures d'armes, accroissement des importations très caractéristique, diminution des exportations (4).

Les sanctions vinrent accélérer ces mesures et renforcer le processus révolutionnaire de l'Italie fasciste.

La politique suivie en l'occurrence par l'Italie vise avant tout à maintenir intactes les fournitures militaires et à satisfaire les besoins alimentaires du pays. Il n'en est pas moins vrai qu'à ce dernier égard lui-même, de lourds sacrifices ont été exigés de la population.

La consommation de certains biens de première nécessité, comme les combustibles liquides, l'essence, ce nouveau nerf de la guerre sans lequel les engins de locomotion et de combat les plus perfectionnés deviennent inutiles et encombrants, a été réduite par tous les moyens possibles et tout d'abord par une hausse artificielle et pour beaucoup prohibitive des prix.

Ensuite, l'on a recouru dans toute la mesure du possible aux produits de substitution. Dans le cas particulier de l'essence, de sérieux progrès ont été faits. L'alcool tiré des betteraves sucrières a été employé comme carburant liquide. Ceci est d'ailleurs une utilisation très généralement répandue de nos jours, mais qui a pris une extension très grande en Italie par suite des circonstances. La Corporation de la Betterave et du Sucre a déterminé les règles spéciales destinées à assurer le développement progressif de la production de l'alcool extrait de la betterave. Dans d'autres cas, l'on a recouru aux moteurs à charbon pulvérisé et au gazogène qui ont donné —

(4) Cf. D' M. BIEHL, « Italiens Zahlungsbilanz im Zeichen der Mobilmachung », *Wirtschaftsdienst*, 1935, Heft. 35, p. 1185.

semble-t-il —, sous la pression de la nécessité, des résultats vraiment remarquables.

De la raréfaction de l'essence, des conséquences curieuses sont résultées, marquant, temporairement, un véritable retour en arrière. Le cheval a retrouvé un âge d'or, sans doute éphémère. De plus, la concurrence est devenue nulle entre le rail et la route. Le premier l'emporte. Le charbon est moins rare que l'essence. Ensuite, la houille blanche est de plus en plus exploitée pour servir à l'extension des lignes ferrées. Le trafic ferroviaire lui-même d'ailleurs a été réduit au minimum indispensable, et l'électrification des lignes fut poussée très activement.

La recherche des produits de substitution a engendré de nouvelles découvertes. Un cas typique est celui de la laine artificielle, trouvée ailleurs par d'autres procédés. L'Italie produit désormais du Lanital, un « fil de lait », application nouvelle de la filature d'albumine que, jusqu'ici, on n'extrayait que de la colle. Dans ce cas particulier, on file l'albumine retirée de la caséine du lait, selon le procédé Viscose. L'on ne sait d'ailleurs pas si le fil de lait détrônera jamais le fil de laine, d'autant plus que le prix de revient de ce que nous appellerons un *ersatz* en attendant de plus amples informations, semble être trop élevé pour permettre l'exploitation industrielle (5).

De nombreux autres essais ont été tentés en matière de produits textiles. Des expériences intéressantes ont été faites afin d'utiliser les fils de jute et des sparts ou genêts aux fins d'application à des tissus nouveaux.

En troisième lieu, l'on cherche à maintenir les productions possibles, et surtout à accroître, autant que faire se peut, les produits nécessaires qu'offre le sol italien et à l'insuffisance duquel on doit suppléer par des importations. En ce qui concerne les combustibles, les ressources minérales des bassins de l'Arsa et de la Sardaigne ont été complètement mobilisées; les gisements de lignite sont exploités avec intensité. Bien d'autres mesures ont été prises afin d'accroître le rendement du sol italien. Les huiles lubrifiantes proviennent en grande partie de l'étranger. Depuis des mois, une vaste campagne a été entreprise pour intensifier la production de l'huile de ricin. Au point de vue des denrées alimentaires, l'Italie avait déjà réduit sensiblement sa dépendance vis-à-vis de l'étranger, grâce à quoi elle a pu entrer dans l'économie de guerre sans trop de crainte. Cependant, si la bataille du blé est gagnée, la balance agricole du pays n'est pas entièrement favorable pour l'Italie qui produit, en surabondance, des hydrates de carbone principalement sous forme de blé, de riz et de fruits, mais qui manque de graisses et de protéines, en compensation de quoi elle doit importer en grandes quantités les huiles ordinaires, les viandes et les poissons. De grands problèmes se posent quant à la production de fourrages, d'engrais et quant à l'irrigation. Quant à la viande, la péninsule peut en accroître la

production, quitte, avant d'avoir gagné la bataille, à en remplacer la consommation par le fromage, très riche en protéines animales et qui souffrait du manque d'exportation.

L'adaptation agricole semble s'être faite avec une facilité assez grande. La structure agricole et industrielle de l'Italie offre à cet égard des avantages indéniables. Si l'on compare l'Italie à la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, l'on voit que le déséquilibre entre l'industrie et l'agriculture est moins grand dans le premier pays. La proportion entre la population agricole et industrielle de ce pays est en faveur de la péninsule où 47 p. c. des habitants s'adonnent à l'agriculture, alors qu'en Angleterre c'est le cas pour 7 p. c. seulement, en Allemagne pour 29 p. c., en France pour 38 p. c.

L'ensemble des mesures, dont nous ne donnons ici qu'un vague aperçu, a été puissamment aidé dans sa réalisation, par l'activité des corporations. Tenant compte de la situation nouvelle créée par l'application des sanctions, elles ont abordé avec esprit décidé, les problèmes nouvellement posés.

A côté des problèmes politiques et économiques suscités par les difficultés par lesquelles passe l'Italie, il y a la question du financement de l'expédition coloniale et de la résistance aux sanctions. Elle est d'importance, d'autant plus que les finances du pays n'étaient elles-mêmes guère brillantes avant le commencement de la guerre en Afrique. Il s'avère néanmoins une fois de plus que la limite des possibilités financières d'un peuple aux abois est singulièrement élastique et que les ressources d'un pays qui se lance à corps perdu dans une expédition dont l'aboutissement seul importe, quels que soient les sacrifices, ne tarissent pas si rapidement tant que la guerre dure.

L'Etat autoritaire est à même de pratiquer une politique financière non démagogique. L'enthousiasme du peuple a fait le reste. Beaucoup d'Italiens vont jusqu'à prétendre que le coût de la guerre pourra être couvert sans recours à l'inflation. Il est d'ailleurs certain que le gouvernement n'y recourra qu'à toute extrémité.

L'avenir est, cependant, lourdement hypothéqué.

Nous ne possédons pas encore de chiffres précis. Les indications dont nous disposons ne sont qu'approximatives. Au mois d'avril de cette année, 7.645 millions de liras avaient été dépensés pour les besoins de la guerre. L'activité intense qui a régné depuis lors en Afrique orientale, l'allongement des routes, l'emploi d'une aviation formidable, le nombre croissant d'ouvriers envoyés en Ethiopie ont sans aucun doute augmenté les frais, depuis lors, dans des proportions élevées. Il faut ajouter à cela les dépenses faites pour soutenir la résistance aux sanctions : les subventions de toutes espèces, en faveur de certaines exportations, de la recherche scientifique, de l'adaptation des industries. L'importance des sommes dépensées dans cet ordre d'idées est probablement influencée par le fait qu'il est difficile de distinguer, quant aux mesures à prendre, si les cas qui néces-

(5) *Le Moniteur textile*, 2^e année, mars 1936, p. 15.

sitent des interventions sont dus, oui ou non, à l'application des sanctions. De tout cela, il semble résulter qu'un énorme déficit doit grever le budget de l'année 1936-1937, déficit caché que d'aucuns estiment devoir osciller entre 10 et 20 milliards de lires (6).

Reste à savoir comment le financement de ces opérations a pu se faire. L'on a constaté à plusieurs reprises, et M. P. Harsin vient encore d'attirer l'attention là-dessus tout récemment (7), que les moyens dont disposent les pays en guerre sont d'une grande diversité, mais qu'en général tous se résument sous la forme d'un « recours immédiat à l'inflation et au crédit à court terme, le recours ultérieur au crédit à plus long terme concurremment avec l'utilisation de disponibilités extérieures, le recours tardif à l'impôt ». Nous sommes assez mal informés sur la forme réelle du financement pratiqué par l'Italie, comme sur toute la politique financière des pays à régime autarcique renforcé et à gouvernement dictatorial. Mais du peu que nous sachions, nous pouvons déduire que ce financement répond à peu près à l'ordre habituel du recours aux sources différentes du crédit. Cependant, le recours à l'impôt a été immédiat. Ceci probablement sous l'effet des circonstances très spéciales dans lesquelles se débattent les finances publiques italiennes. Qu'on ne se fasse pas d'illusions : le crédit public manque de spontanéité, il n'est pas assis très solidement ; les conditions d'emprunt en sont témoins ; et l'endettement du pays est fort élevé. On a donc augmenté les impôts d'un côté pour des raisons de résistance aux sanctions, de l'autre pour des motifs purement fiscaux, dans toute la mesure où la résistance économique le permet dans une période de civisme intense. Mais on s'en rend compte, il est impossible de financer la guerre de cette façon au moment où la matière imposable diminue. Pour ne prendre qu'un exemple : le produit des droits de douane s'est étrangement amenuisé par suite du resserrement du commerce international. Les différentes augmentations de taxes, d'impôts et de droits de douane (sur l'essence, la laine, le coton, le charbon, le courant d'éclairage, la rayonne, les coupons, les droits de timbre et d'enregistrement) montent à environ deux milliards de lires par an, d'après les estimations de la Banque Cerutti.

La plus grande partie des ressources doit donc être tirée de l'emprunt. C'est une manière encore plus commode pour couvrir les frais soudains d'une grande guerre, dans le cas où les finances de paix elles-mêmes ne sont pas très saines, que de recourir à un système d'impôts qui entraverait la marche des affaires.

Le gouvernement italien n'a pas hésité à recourir largement à l'emprunt, nonobstant les circonstances défavorables. Pour illustrer cela, il convient de décrire d'un peu plus près l'un de ces emprunts, le

(6) *Die Kriessfinanzierung in Italien, Die Wirtschaftskurve*, XIV, 1935-1936, p. 361.

(7) *Contribution à l'étude des finances de guerre, Mélanges offerts à Ernest Mahaim*, 1935, t. I, pp. 87-99.

nouveau *Rendita 5 p. c.* Cette rente, émise à 95 p. c., fut offerte à des conditions particulièrement avantageuses : non-convertibilité assurée pendant vingt et un ans, exemption des droits de transfert, de succession et de donation. Les titres pouvaient être obtenus en échange de titres 3,5 p. c., émis à 80 p. c., par décret-loi du 3 février 1934, à condition de verser 15 p. c. en monnaie légale. De cette façon, on pratiqua une conversion à rebours, à des conditions extrêmement onéreuses, auxquelles le gouvernement a consenti, il ne faut pas se le cacher, afin d'entrer en possession d'un montant *cash*, d'ailleurs nullement négligeable. Bien qu'au mois d'avril les deux tiers seulement de la dette 3 p. c. eussent été convertis, le montant de la dette convertible était tellement élevé qu'on estime à six milliards de lires environ l'argent frais rentré dans les caisses de l'Etat. Cette opération constitue une revalorisation effective des titres en mains particulières, mais pour l'Etat elle signifie une perte certaine. Le fait suivant est caractéristique : la souscription de l'émission nouvelle, qui avait été limitée au début aux institutions de crédit qui pouvaient convertir les titres 3,5 p. c. qu'ils possédaient en pleine propriété, fut ouverte au public le 21 octobre 1935, sans limite de temps.

Outre cela, l'Italie recourt, dans une large mesure, à l'émission de bons du Trésor dans des conditions très avantageuses pour le public. Une tranche de bons à un an, émise par décret ministériel du 26 juin 1935 à 4 p. c., vit son intérêt porté à 5 p. c. à partir du mois d'août.

Une autre forme d'emprunt, forcé à vrai dire, est dictée par la nécessité dans laquelle se trouve le gouvernement de mobiliser toutes les devises disponibles. Les propriétaires de titres ou de rentes étrangères sont obligés d'échanger ceux-ci contre des titres d'emprunt à neuf ans. L'on ne sait ce que cette opération a rapporté jusqu'à ce jour. Mais des estimations sérieuses font croire que le montant des devises mis à la disposition du gouvernement n'est pas inférieur à deux milliards de lires.

Outre ces bons à un an, le gouvernement a émis des bons à neuf ans, et dispose des ressources que lui procure l'émission de bons postaux, sous forme de coupures de différentes valeurs qui ne portent pas intérêt, mais qui sont remboursables avec une prime croissant avec le temps. Ces bons ont un large marché.

D'emprunt libre à emprunt forcé, toute la lyre a été épuisée. Même les dons gratuits ont été réinventés. Le civisme, le patriotisme exalté des Italiens est allé jusqu'à recourir à la collecte de l'or qui n'a pas rapporté moins d'un milliard de lires.

Ces ressources ont su couvrir les besoins du moment. Mais, prélevées sur une épargne restreinte et compromise, elles ne peuvent durer éternellement. La formation de capitaux nouveaux est devenue difficile. D'un côté, l'on a demandé à l'épargne le maximum de ce qu'elle a pu donner. De l'autre, la charge des impôts, que M. Mussolini lui-même considérait

comme ayant atteint sa limite extrême en mai 1934, s'est encore accrue. Restait le recours au crédit de la banque d'émission. Il est impossible de donner des précisions à cet égard et de savoir jusqu'à quel point des avances ont été consenties. Les situations de la banque n'ont plus été publiées depuis le 20 octobre de l'année dernière. L'on sait cependant que le *Consorzio per Sovvenzioni su Valori Industriali*, une institution qui avait été rattachée à la banque centrale, au début de la guerre mondiale, a été chargé de compléter les ressources nécessaires au financement de la guerre. Le *Consorzio* a reçu autorisation, jusqu'à la fin de 1936, d'accepter des chèques garantis par des rentes d'Etat ou des valeurs assimilées et de les faire réescompter à la Banque d'Italie pour un montant ne dépassant pas 550 millions de lire.

La nouvelle réforme bancaire, en accordant à l'Institut d'émission des pouvoirs extraordinaires, a élargi considérablement les possibilités de crédit en faveur du gouvernement. Afin d'avoir en main tout

l'édifice du crédit, le gouvernement fasciste a modifié complètement la législation des banques et réorganisé tout le système du crédit. L'on a dit à ce sujet : « Sans doute évoquera-t-on à cette occasion l'agonie du capitalisme italien — alors qu'il s'agit surtout de l'agonie des capitaux » (8). Rien n'est plus vrai. Car s'il est permis de dire que la raison profonde de cette réforme est la doctrine du corporatisme fasciste qui tend à remettre entre les mains de l'Etat tout ce qui relève du crédit public, il n'est pas moins vrai que la cause efficiente d'une opération de cette envergure est le besoin immédiat de tenir en main toutes les ressources de crédit afin de pouvoir dominer plus facilement les faits.

La couverture-or s'affaiblit. Les chiffres suivants montrent clairement cette diminution des réserves. Ils s'arrêtent au moment où la publication des situations de la Banque d'Italie a été interrompue :

(8) *L'Information*, 5 mars 1936.

ANNÉES	Réserve or-métal	Réserve devises-or	Total	Circulation	Pour-cent de couverture-or
1928.....	5.051	6.018	11.070	17.295	64,0
1929.....	5.190	5.151	10.341	16.774	61,6
1930.....	5.296	4.327	9.624	15.680	61,4
1931.....	5.626	2.170	7.796	14.294	54,5
1932.....	5.839	1.304	7.144	13.672	52,3
1933.....	7.091	305	7.396	13.243	55,9
1934 (30 septembre).....	6.213	27	6.240	13.455	46,4
1934 (31 décembre).....	5.811	71	5.883	13.145	44,2
1935 (30 juin).....	5.589	295	5.884	13.018	42,9
1935 (20 octobre).....	4.025	412	4.437	15.425	34,7

Au 31 décembre 1935, l'encaisse-or était descendue à 3.027.000.000 lire.

De 7.091.000.000 à 3.027.000.000, la diminution est considérable.

Il serait injuste d'y voir seulement l'effet de la crise, de la guerre et des sanctions.

A l'origine, il y a le taux trop favorable auquel la lire a été stabilisée. Le comte Volpi, alors ministre des Finances, passe pour avoir conseillé un taux plus bas. La stabilisation belge avait donné l'exemple. La France s'était arrêtée à 125. Pour des raisons de prestige, l'Italie, beaucoup plus pauvre, adopta un taux ambitieux et meilleur même que le taux français.

A cette faiblesse initiale s'ajoutaient les circonstances nouvelles.

Dans des conditions pareilles, la défense de la lire est devenue chose difficile. L'or et les devises devaient constituer un véritable trésor de guerre, destiné à approvisionner en matières premières les industries de guerre, à mobiliser la mère-patrie, à assurer le transport des troupes et du matériel, à acheter tous les produits nécessaires à l'étranger. Malheureusement, une grosse partie de ces réserves a dû être employée à défendre la lire contre la spéculation

baissière internationale du début 1935. Bien que le gouvernement fût décidé à ne pas laisser monter le déport au delà de 8 ou 9 p. c., celui-ci atteignit au mois de juin entre 21 et 35 p. c. Par décret du 22 juillet 1935, la couverture de la lire, qui était jusqu'alors obligatoirement de 40 p. c., fut levée, sans désormais fixer de plafond. L'on sait que la loi de stabilisation de 1927 envisageait l'éventualité d'une garantie inférieure à 40 p. c., avec toutefois des sanctions pécuniaires. La réforme intervenue se contenta de supprimer la pénalité prévue. C'était, dans les circonstances d'alors, la seule planche de salut. Respectueuse de ses engagements, l'Italie entendait s'acquitter de ses dettes commerciales à l'égard de l'étranger. En outre, elle avait besoin de mobiliser son or à d'autres fins. Si le gouvernement italien a choisi délibérément une politique où le prestige monétaire l'a cédé au prestige militaire, il a eu le mérite de la franchise et choisi la solution la moins coûteuse à tout prendre et la plus en harmonie avec sa situation politique et internationale.

Pour en revenir à la réforme bancaire, elle est un des aspects les plus caractéristiques de l'adaptation de l'Italie à la *Kriegswirtschaft*.

Et d'abord, la Banque d'Italie, tout en restant un

institut d'émission faisant des opérations d'escompte et d'avances, devient en fait une banque d'Etat. Le décret du 12 mars 1935 lui attribue le caractère d'un institut de droit public. A la base de toute la réorganisation se trouve d'ailleurs cette idée que l'exercice du crédit et la centralisation de l'épargne sont des fonctions d'intérêt public, de telle façon que les termes banque, caisse d'épargne et semblables ne pourront être appliqués qu'à des organismes soumis au contrôle nouvellement institué. « En fait, protéger l'épargne d'un peuple sobre et économe, comme l'est le peuple italien, c'est, à notre époque, un devoir normal et une nécessité économique de l'Etat. » Ainsi s'exprime le gouverneur de la Banque d'Italie, M. V. Azzolini (9). Ces termes sont très significatifs et dignes d'approbation. Mais cet objectif est celui de toutes les banques d'émission. Ce n'est pas une raison pour réduire leur indépendance. Pour la *Banca d'Italia*, le capital a été transformé. Les actionnaires ont été remboursés aux termes du décret, suivant les dispositions du Code de Commerce, c'est-à-dire sur la base du capital versé et des réserves accumulées. Et le nouveau capital, qui reste de 300 millions de lires, est composé de parts nominatives que souscrivent exclusivement des personnes morales : caisses d'épargne, compagnies d'assurance et de prévoyance et autres institutions de droit public, toutes, à titres et degrés divers, soumises à l'Etat.

De plus, l'administration de la banque est modifiée. Son conseil supérieur comprend quinze membres, dont trois sont nommés par la Corporation du Crédit, et les douze autres par les assemblées de participants. A la tête de l'institution se trouve un gouverneur, qui siège avec les ministres, dans les questions intéressant l'institution. Ainsi la Banque d'Italie et la monnaie sont contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement.

Par le même texte, le crédit est organisé sur des bases neuves. Pour la refonte de ce régime, le décret crée deux organismes nouveaux : le *Comitato dei Ministri* et l'*Ispettorato per la difesa del risparmio e l'esercizio del credito*. Le Comité, sous la présidence du Duce, comprend les ministres des Finances, des Corporations et de l'Agriculture, et le gouverneur de la Banque d'Italie. Il a comme tâche d'établir les directives générales de la politique financière « afin d'adapter et d'harmoniser les nécessités de l'économie à la formation de l'épargne et aux possibilités du crédit ». Plus spécialement, le Comité exercera les fonctions qui étaient jusqu'alors dévolues au ministre des Finances et à l'Institut d'émission pour le con-

(9) Rapport fait à l'assemblée générale ordinaire, XLII, p. 48.

trôle des bourses : autoriser les augmentations de capital et les émissions de valeurs mobilières par l'intermédiaire des banques.

L'Inspection pour la Défense de l'Épargne est présidée par le gouverneur de la Banque d'Italie et dépend du Comité ministériel. Sa mission consiste essentiellement dans le contrôle des banques, du marché à court terme et du marché à long terme.

Entre ces deux marchés, la discrimination faite par la loi est absolue. D'un côté sont les établissements de crédit qui s'occupent des opérations à vue et à court terme, c'est-à-dire : 1° les banques qui étaient déjà de droit public (qualité attribuée par décret royal) : la Banque de Naples, la Banque de Sicile, la Banque Nationale du Travail, l'Institut de Saint-Paul de Turin ; 2° les grandes banques que sont la Banque commerciale italienne, le Crédit italien, la Banque de Rome, qui deviennent elles aussi établissements de droit public ; 3° toutes les autres banques dont l'activité se déploie sur plus de trente provinces. Le contrôle de l'Inspection englobe donc tous ces établissements dont les actions deviendront obligatoirement nominatives, et de même les caisses d'épargne, les monts-de-piété, les caisses rurales et agraires.

Il s'étend également sur les instituts de crédit à long terme, les entreprises de crédit foncier, agricole et maritime, et notamment sur l'*Istituto mobiliare italiano*, présidé par le gouverneur de la Banque d'Italie, et qui a l'apanage des crédits longs. Cet institut englobera le consortium pour les subventions sur les valeurs industrielles et la section financière de l'Institut pour la Reconstruction industrielle.

Enfin, cette vaste réforme bancaire est accompagnée d'un ensemble de dispositions réglant les conditions de gestion, de fusion et de liquidation des instituts de crédit, fixant les cautionnements que doivent déposer les directeurs, interdisant aux fonctionnaires de l'Etat de participer à l'administration des banques, et au personnel des banques de participer à l'administration de sociétés industrielles et commerciales.

La politique bancaire est désormais intégrée dans les cadres généraux de l'économie corporative. L'édifice organique du gouvernement fasciste se complète d'un élément dont il n'avait pas voulu s'accaparer jusqu'ici et qui n'avait pas démerité, bien au contraire. Nul doute que les nécessités nées de la guerre et de la crise n'aient conduit à ces réformes au moins autant que les raisons exposées. La subordination du régime du crédit aux directives du gouvernement est d'une importance capitale pour celui-ci. Il restera à voir s'il présente les mêmes garanties pour le public et le crédit.

CHRONIQUE

Les banques anglaises et l'industrie. — Il est de pratique courante d'affirmer que les banques anglaises s'en tiennent aux principes orthodoxes et évitent d'intervenir dans le financement de l'industrie. Cette appréciation est fondée en ce sens que les banques importantes ne conservent pas d'actions industrielles et n'ont pas un portefeuille industriel. Il est également vrai que leur personnel dirigeant ne joue pas dans la gestion de l'industrie le rôle, qui est devenu courant en Belgique dans ces derniers quarante ans.

Mais il ne faudrait pas conclure de là que les banques anglaises se désintéressent du financement de l'industrie. La vérité est que ce financement, elles le font sous forme de crédit et cela dans une fort large mesure. Récemment Lord Aberconway, président de la grande société de construction maritime, a déclaré à ce sujet : « Je puis peut-être ajouter que le grand rôle que les banques anglaises ont joué en soutenant leurs clients en temps de difficulté et en finançant le redressement industriel n'a sans doute jamais été dans mon opinion suffisamment reconnu par le public. »

L'appréciation vaut aussi pour d'autres pays et notamment pour la Belgique.

La dette américaine. — La dette fédérale des Etats-Unis s'élève à 34.400.000.000. On estime à 20 milliards les dettes locales.

La dette par tête dépasse 410 dollars alors qu'elle était en 1913 de \$ 59,28. La progression est considérable; mais 410 dollars représentent environ 12.000 fr. par tête d'habitant. La dette belge calculée sur les mêmes bases est de 6.700 francs.

Le nouveau tarif douanier australien. — Le 22 mai dernier, le nouveau tarif australien est entré en vigueur.

Il est en général très élevé; il tend à restreindre l'importation de façon à garder un surplus de produits exportables pour payer les 24.000.000 de livres sterling environ d'intérêts dus en majeure partie à l'Angleterre, et à payer ceux-ci en détournant au profit de l'Angleterre une grande partie de l'importation qui venait jusqu'ores d'autres pays.

On veut distinguer entre les pays, qui sont de bons clients et les autres.

La Belgique est un bon client, car notre importation d'Australie est de 590 millions contre une exportation de 60 millions de francs.

Mais comment le nouveau tarif et les contingents affecteront-ils ces relations?

Les difficultés avec le Japon ont déjà commencé : ce pays importe d'Australie 14.627.000 livres sterling de produits, et n'en exporte qu'une valeur de 4.622.000 livres sterling.

Les Japonais sont bien décidés à user de représailles.

L'erreur du tarif paraît être de vouloir canaliser artificiellement les affaires, sans tenir compte de ce qu'en bien des cas le commerce international n'est pas à sens unique, mais s'équilibre par circuits : l'excédent d'importation dans une direction se paie par l'excédent d'exportation vers un autre pays. Ainsi se réalise le vœu de tout commerce intelligent : acheter là où l'on est le mieux servi et au moindre prix. Plus le monde s'éloignera de cette règle, plus il compliquera la situation et abaissera finalement le *standard of life*.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Les devises du « bloc-or » ont poursuivi leur mouvement en avant, qui s'était esquissé au cours de la quinzaine précédente.

Le change hollandais a devancé généralement le franc français et le franc suisse; de 400,78, cours pratiqué le 25 juin, il passa en l'espace de six jours à 403,05, point-limite d'exportation du métal. A ce niveau, l'arbitrage fut pratiqué dans une mesure modérée pendant quelques jours. Les rentrées d'or qui se sont produites ces jours-ci à ses guichets, ont amené la Banque de Hollande à abaisser successivement son taux d'escompte de 4 1/2 à 4, 3 1/2 et 3 p. c.

Le franc français progressa par étapes de 39,04 1/2 à 39,24 5/8, revint à 39,20, toucha à nouveau 39,24 et finalement se fixa à 39,18 3/8. De même que l'Institut d'émission hollandais, la Banque de France a procédé depuis le 24 juin à trois réductions de son taux d'escompte, à savoir de 6 à 5, de 5 à 4, et de 4 à 3 p. c. Le franc suisse s'est relevé au début de la quinzaine de 192,69 à 193,89; dans la suite, il a reperdu un peu de terrain. Les devises anglo-saxonnes sont revenues en arrière parallèlement à leur réplé sur le marché de Paris. La livre sterling a glissé de 29,75 1/4 à 29,66 et le dollar de 5,92 1/8 à 5,9110. Le Reichsmark, qui avait atteint le palier de 239 il y a une dizaine de jours, se trouve actuellement autour de 238,50. Le change espagnol a été coté nominalelement 80,80, 81,20 et 81,10. La lire italienne, dont le cours est établi dans les conditions que l'on sait, a été inscrite à la cote officielle successivement à 46,565774, 46,511628, 46,674446 et 46,728971. Les devises scandinaves ont subi un recul plus ou moins proportionnel à celui du change anglais. Le Stockholm a fléchi de 153 3/8 à 153. L'Oslo de 149,82 1/2 à 149 et le Copenhague de 132,85 à 132,40. La couronne tchécoslovaque termine la quinzaine à 24,60, venant de 24,57. Le change sur Montréal a oscillé de 5,90 à 5,92. La devise polonaise, difficilement négociée, a fléchi un moment jusqu'à 110, puis est revenue à 112. Le leu roumain a été coté invariablement 4,37; il n'a donné lieu à aucune transaction.

A terme, le franc français, bénéficiant des réductions successives du taux de la Banque de France, a vu son déport s'atténuer de 1,675 à 1,30 belga pour un trimestre. Pour une même période, la livre sterling a été cotée à 8 centièmes de belga environ au-dessous du cours pratiqué au comptant.

Le marché de l'escompte hors banque est toujours languissant, faute d'offres. Les acceptations commerciales ont été largement demandées à 1 3/8 p. c. et même à un taux inférieur. L'Institut de Réescompte et de Garantie a procédé le 3 juillet à une émission de certificats de trésorerie. Fait à souligner, l'adjudication a été effectuée, pour des billets uniformément à 90 jours, à 0,50 et 0,60 p. c. l'an, et les souscriptions au taux de 0,60 p. c. ont donné lieu à répartition.

Le 10 juillet 1936.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le marché des valeurs à revenu variable se ressent une fois de plus du manque persistant d'activité. Par contre, les rentes belges, très demandées, sont en nouvelle progression.

Ci-dessous le tableau comparatif des cours pratiqués les 7 juillet et 22 juin 1936 :

Aux rentes : 3 p. c. Dette belge 1^{re} série se répète à 79,50; 3 p. c. Dette Belge 4^e série, 100,50-99,50; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 1^{re} série, 98,20-97,75; 4 p. c. Dette Belge 2^e série, 98,20-97,80; 3 1/2 p. c. Bons du Trésor à 5 ans 1932, 106,60-106,55; 4 p. c. Emprunt belge à lots 1932, 565-563; 4 p. c. Emprunt belge à lots 1933, 1117-1107; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 253,50-252; 4 p. c. Dommages de Guerre 1922, 272-267; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 548-539.

Aux assurances et banques : Assurances Générales sur la Vie, 6700-6875; Banque du Congo Belge, 1235-1220; Banque Nationale de Belgique, 1805-1810; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2300-2370; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 365-395; Brufina, 820-870; Chimique et Industrielle de Belgique, 1410-1440; part de réserve Société Générale de Belgique, 3425-3825.

Aux entreprises mobilières et immobilières, hypothécaires et hôtelières : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient (coupon n° 28 de 401 fr. détaché), 9200-9500; part sociale Crédit Foncier et Immobilier Sud-Américain, 1085-1090; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 3560-3900.

Aux chemins de fer et transports par eau : action privilégiée 4 p. c. Société Nationale des Chemins de fer belges, 502-501; Congo Supérieur aux Grands Lacs (coupon n° 67 de 10 fr. détaché), 540-570; action privilégiée Chemin de fer du Katanga, 782,50-805; privilégiée Chemins de fer Vicinaux du Congo (coupon n° 23 de fr. 24,50 détaché), 485-500; action de dividende Braine-le-Comte à Gand, 5975-5850; Unatra, 610-635; action de jouissance Welkenraedt, 22100-20300.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux : action de dividende Bruxellois, 5200-5400; 1/20 de part de fondateur Buenos-Ayres, 300-317,50; part sociale Caire, 392,50-377,50; action de dividende Pays de Charleroi, 880-890; 1/100 de part de fondateur Rosario, 215-196.

Aux tramways et électricité (trusts) : action ordinaire Centrale Industrielle Electrique, 1070-1150; part sociale Compagnie Belge de Chemins de fer et Entreprises, 720-757,50; 1/10 de part de fondateur Electrafina (coupon n° 36 de fr. 28,75 détaché), 520-582,50; action de capital Electrobél, 1970-2205; part de fondateur Electrorail, 3010-3360; action privilégiée Engetra se répète à 1145; Orientale d'Electricité, 590-617,50; Tientsin, 2730-2710; action ordinaire Sofina, 10025-10600.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité** : Bruxelloise du Gaz, 1525-1645; part bénéficiaire Electricité du Bassin de Charleroi, 825-895; 1/10 de part de fondateur Electricité du Borinage, 2740-2985; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 8025-8475; 1/10 de part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique (coupon n° 27 de fr. 337,70 détaché), 6000-6900; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 8850-9700.

Aux **industries métallurgiques** : action de capital Ateliers de Familleureux, 795-825; Cockerill, 617,50-710; Fabrique de Fer de Charleroi, 1310-1565; part sociale La Fontainoise, 3220-3170; Forges de Clabecq, 36450-38500; Forges de la Providence, 11300-13375; Métallurgique Espérance-Longdoz, 3110-3490; Phénix Works, 812,50-857,50; Usines et Fonderies Baume et Marpent, 6575-6625; 1/10 de part de fondateur idem, 3900-4390.

Aux **charbonnages et fours à coke** : Amercœur, 3425-3550; Bonnier, 5000-5380; Centre de Jumet, 5175-5350; Hornu et Wasmes, 2675-2745; Mariemont et Bas-coup, 5000-5575; Noël-Sart-Culpart, 7650-7900; Nord de Gilly, 8850-8975; Sacré-Madame, 4525-4790; Willem-Sophia, 3290-3370.

Aux **zincs, plombs et mines** : 1/5 d'action privilégiée Nouvelle-Montagne, 315-337,50; Overpelt-Lommel-Corphalie, 562,50-612,50; part sociale Prayon, 1110-1205; Vieille-Montagne, 1645-1700.

Aux **glaceries** : Auvelais, 25500-25637,50; Charleroi, 4980-5325; Saint-Roch, 21750-22900.

Aux **verreries** : action de capital Gilly, 180-166; Hamendes, 260-272,50; Mariemont, 500-545.

Aux **industries de la construction** : action ordinaire Cannon Brand, 1300-1405; Carrières Unies de Porphyre, 5675-5875; Ciments Liégeois, 400-390; action de dividende Tuileries du Pottelberg (coupon n° 10 de 90 francs détaché), 4400-4600.

Aux **industries textiles et soieries** : action privilégiée La Lainière de l'Escaut, 870-802,50; La Lainière-Verviers, 922,50-990; La Vesdre, 620-615; Linière Gantoise, 2425-2700; Linière La Lys, 7000-7150; part sociale Soie Viscose, 1120-1140.

Aux **produits chimiques** : part sociale Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs, 1605-1685; part de fondateur Industries Chimiques, 995-1035; Laeken, 2650-2740; action de capital Sidac se répète à 1200; Union Chimique Belge, 455-505.

Aux **entreprises coloniales** : Cotonnière Congolaise, 1540-1575; part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs (coupon n° 13 de fr. 58,20 détaché), 3460-3800; action privilégiée Katanga, 33025-34500; action ordinaire Katanga, 31200-32387,50; action privilégiée Kilo-Moto, 1690-1640; 1/3 d'action de dividende Simkat, 3000-2885; action de capital Ciments du Katanga, 1075-1015; Trabeka, 1250-1210; Citas, 455-452,50; Elakat, 437,50-422,50; Synkin, 677,50-687,50.

Aux **plantations** : Financière des Caoutchoucs, 745-705; part de fondateur Huileries de Sumatra, 1315-1295; part de fondateur Nord Sumatra, 1360-1335; action de capital Selangor, 405-395.

A l'**alimentation** : Glacières de Bruxelles, 1900-2000; action de capital Industrielle Sud-Américaine, 2010-1990; action de dividende Moulins Rypens, 2575-2560; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines (coupon n° 43 de 70 fr. détaché), 9000-9100; part sociale Brasserie de Haecht, 2050-2150; Brasserie de Koekelberg, 2930-3025; Union, 945-925.

Aux **industries diverses** : part de fondateur Etablissements André De Vriendt, 1585-1490; Colonial Rubber, 96-106; 1/9 d'action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 1285-1305; part sociale Englebert, 1555-1660; part de fondateur Grands Magasins « A l'Innovation », 4900-5150; Imprégnation des Bois, 925-995; part de fondateur Etablissements Saint-Sauveur, 2125-2030.

Aux **actions étrangères** : Crédit Foncier de Santa-Fé, 890-850; Molinos Rio Plata, 2160-2125; part de fondateur Banque Agricole d'Egypte, 133800-131000; Chade, A, B, C, 10175-10450; Sévillane d'Electricité, 1070-1150; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 9775-9875; part bénéficiaire Electricité de Paris (coupon n° 30 de 300 fr. franç. détaché), 12250-12850; Métropolitain de Paris, 1670-1600; part bénéficiaire Parisienne, 2100-2160; Eaux d'Arnhem, 4215-4300; part de fondateur Exploitations aux Indes Orientales, 5012,50-4975; Palmeraies Mopoli, 12125-11875; action ordinaire Royal Dutch (coupon n° 75 de 105 fl. détaché), 53175-54550; Arbed, 5525-5880.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 1475-1470; Barcelona Traction, 297,50-310; Brazilian Traction, 393,75-383,75; Chade, 1980-2040; Electrobél, 1970-2220; Géomines, 535-545; Kilo-Moto, 387,50-388,75; Pétofinas, 617,50-622,50; Royal Dutch, 5310-5460; Securities, 215-218,75; Sidro, 436,25-433,75; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga se répète à 3010.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (2)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
<i>a) la dernière quinzaine :</i>									
22 juin 1936.....	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
23 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
24 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
25 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
26 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
27 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
29 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
30 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
1 ^{er} juillet	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
2 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
3 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
4 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
<i>b) les derniers mois (1) :</i>									
1934	2,99	3,49	3,49	2,160	2,518	0,962	1,050	6,50	6,—
1935	2,19	2,69	3,—	2,062	—	1,358	1,249	6,21	5,71
1935 Avril.....	2,50	3,—	3,—	2,375	—	0,937	0,795	6,50	6,—
Mai	2,—	2,50	3,—	2,116	—	0,950	0,688	6,50	6,—
Juin	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
Juillet	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	1,—	6,—	5,50
Août	2,—	2,50	3,—	1,875	—	0,500	0,500	6,—	5,50
Septembre	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
Octobre	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
Novembre	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
Décembre	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
1936 Janvier	2,—	2,50	3,—	1,520	—	—	—	5,75	5,25
Février	2,—	2,50	3,—	1,448	—	—	—	5,50	5,—
Mars	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
Avril	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
Mai	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
Juin	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux en vigueur à la fin de chaque mois, ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

(2) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque au 4 juillet 1936.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à 15 jours de préavis	Comptes de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
Banque de la Société Générale.	0,50	1,45	—	1,65	1,80	1,90	—	—	—	—
Banque de Bruxelles.....	0,50	1,45	1,45	1,65	1,80	1,90	—	—	—	—
Caisse de Reports	0,50	1,48	—	—	1,80	1,90	—	—	—	—
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	0,50	1,45	1,50	1,65	1,80	1,90	2,75	—	—	—
Société Belge de Banque	0,50	1,45	1,45	1,65	1,80	1,90	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	—	2,25	2,50	3,—	3,25	—	—
Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.	—	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—

N. B. — Pour les cinq premières banques, les taux sont donnés nets d'impôts.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES	PARIS	NEW-YORK (câble)	AMSTERDAM	GENÈVE	MADRID	ITALIE	STOCKHOLM	OSLO	COPENHAGUE	PRAGUE	MONTRÉAL	BERLIN	VARSOVIE	(2) BUCAREST
	£ = 48,611 b.	100 fr. = 39,135 b.	1 \$ = 5,8996 b.	100 fl. = 401,5083 b.	100 fr. = 192,736 b.	100 P. = 192,736 b.	(1) 100 livres = 52,5726 b.	100 cr. = 267,689 b.	100 cr. = 267,689 b.	100 cr. = 267,689 b.	100 Kc. = 24,6628 b.	1 \$ = 9,9888 b.	100 M. = 237,946 b.	100 zl. = 112,056 b.	100 lei = 5,9748 b.
22 juin 1936	29,64125	38,99	5,91375	400,80	192,21	80,75	46,511628	152,80	148,875	132,325	24,50	5,9125	238,50	111,375	4,37
23 —	29,6625	39,0125	5,91375	400,80	192,43	80,75	46,511628	152,95	149,—	132,45	24,59	5,91	238,39	112,20	4,37
24 —	29,7175	39,07	5,92	400,55	192,81	80,80	46,511628	153,24	149,30	132,80	24,60	5,9150	238,20	112,10	4,37
25 —	29,7525	39,045	5,92125	400,78	192,69	80,80	46,565774	153,375	149,825	132,85	24,57	5,9150	238,24	112,05	4,37
26 —	29,73	39,1775	5,925	402,40	193,325	81,20	46,565774	153,325	150,—	132,80	24,68	5,9150	239,—	112,25	4,37
29 —	29,75	39,22	5,91875	402,82	193,49	81,20	46,565774	153,37	149,50	132,70	24,68	5,90	238,95	112,—	4,37
30 —	29,72625	39,24625	5,9190	403,—	193,89	81,20	46,565774	153,20	149,20	132,625	24,68	5,90	238,85	112,05	4,37
1 juillet 1936	29,6850	39,22	5,91625	403,05	193,64	81,20	46,565774	152,90	149,05	132,50	24,60	5,90	238,70	sans tr.	4,37
2 —	29,6675	39,20	5,9101	403,05	193,54	81,20	46,511628	152,925	149,10	132,425	24,55	5,90	238,72	sans tr.	4,37
3 —	29,7025	39,1925	5,9145	403,—	193,53	81,20	46,511628	153,11	149,20	132,65	24,56	5,905	238,80	110,—	4,37

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935.

(2) Sans affaires.

II. — Moyennes annuelles et mensuelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Milan	Stockholm	Berlin
1934	21,640	28,206	4,2645 (*)	289,33	138,97	58,455	36,795	111,60	168,83
1935 3 premiers mois	20,737	28,248	4,2798	289,69	138,71	58,572	36,219	107,—	171,64
9 derniers mois	29,114	39,063	5,9183	400,81	192,47	80,95	48,501	150,13	238,42
1935 Avril	28,521	38,948	5,9013	398,22	191,05	80,71	48,396	147,08	237,98
Mai	28,839	38,852	5,8967	398,82	190,54	80,45	48,606	148,72	237,98
Juin	29,145	39,045	5,9061	400,81	193,—	80,923	48,852	150,31	238,09
Juillet	29,311	39,176	5,9169	402,09	193,67	81,229	48,80	151,19	238,39
Août	29,436	39,243	5,9289	401,41	193,84	81,319	48,69	152,02	239,06
Septembre	29,247	39,080	5,9296	400,56	192,76	80,968	48,406	150,81	238,69
Octobre	29,143	39,116	5,9367	402,16	193,16	81,060	48,318	150,03	238,87
Novembre	29,148	38,965	5,9172	401,24	191,94	80,758	48,068	150,30	238,02
Décembre	29,236	39,137	5,9313	402,01	192,25	81,13	47,83	150,73	238,66
1936 Janvier	29,298	39,128	5,908	402,59	192,87	81,08	47,397	151,05	238,60
Février	29,347	39,208	5,8707	403,05	193,90	81,24	47,205	151,32	238,76
Mars	29,279	39,075	5,8897	402,64	193,31	80,97	46,999	150,98	238,22
Avril	29,228	38,964	5,913	401,37	192,58	80,74	46,637	150,69	237,92
Mai	29,347	38,872	5,9036	399,36	191,12	80,595	46,417	151,31	238,02
Juin	29,707	38,999	5,916	400,41	191,79	80,76	46,522	153,163	238,38

(*) Moyenne pour les dix derniers mois.

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :								
22 juin 1936	D 0,0275	—	D 0,60	—	D 0,001	—	D 2,20	—
23 —	D 0,0300	D 0,025	—	D 0,55	D 0,001	—	D 1,80	—
24 —	D 0,0275	D 0,025	D 0,55	—	—	—	D 1,80	—
25 —	D 0,0275	D 0,025	D 0,50	—	—	R 0,0005	—	D 1,50
26 —	D 0,0325	D 0,030	D 0,40	—	D 0,0005	R 0,0005	D 1,80	—
27 —	—	D 0,025	D 0,35	—	D 0,0005	—	—	D 1,40
29 —	—	D 0,0275	—	D 0,325	—	R 0,001	—	D 1,50
30 —	—	D 0,0300	D 0,40	—	—	R 0,001	—	D 1,60
1 juillet 1936	D 0,0300	D 0,0250	D 0,35	—	pair	R 0,001	D 2,—	D 1,60
2 —	D 0,0260	D 0,0240	D 0,23	—	D 0,0005	R 0,0005	—	D 1,80
3 —	D 0,0365	D 0,0275	—	D 0,32	D 0,0005	R 0,0005	D 2,40	D 2,—
4 —	D 0,03	D 0,025	D 0,40	—	—	R 0,0005	D 2,40	—
à 3 mois :								
22 juin 1936	D 0,08	D 0,075	D 2,10	—	D 0,00025	R 0,00025	D 7,60	—
23 —	—	D 0,070	—	D 1,90	pair	R 0,001	D 7,—	—
24 —	D 0,0775	—	—	D 1,90	—	—	D 6,60	—
25 —	D 0,0875	D 0,080	D 2,10	D 2,—	—	R 0,0005	—	D 6,80
26 —	D 0,0850	D 0,080	D 1,80	—	D 0,0005	R 0,0005	D 6,40	—
27 —	—	D 0,085	D 1,80	—	—	pair	D 6,—	—
29 —	—	D 0,090	—	D 1,65	pair	R 0,0015	—	D 6,—
30 —	—	D 0,095	D 1,65	—	—	R 0,001	—	D 6,—
1 juillet 1936	D 0,0850	—	D 1,675	D 1,60	—	pair	D 6,80	D 6,40
2 —	D 0,0750	D 0,0725	D 1,50	—	—	R 0,001	D 6,40	D 5,80
3 —	D 0,0750	D 0,0700	—	D 1,60	R 0,0005	—	D 6,60	D 6,—
4 —	D 0,0725	D 0,0675	D 1,70	D 1,60	R 0,0005	R 0,0015	D 6,40	—

INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES (30 titres à revenu fixe, 120 titres à revenu variable).

	TITRES A REVENU FIXE					TITRES A REVENU VARIABLE												
	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et commun.	Obligations 4 % impôt 16,50 %	Obligations 6 % net d'impôts	Tous TITRES A REVENU FIXE	Banques	Entrepr. immobil., hypothéc. et hôtelières	Tramw., ch. de fer économ. et vicinaux	Tramw. et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers	Tous TITRES A REVENU VARIABLE
Indice p. r. au mois précédent																		
1936 2 juin	100	101	101	101	101	100	100	101	100	99	103	102	99	106	101	100	100	101
1er juillet	101	100	100	99	100	97	95	100	97	94	94	97	96	100	97	104	99	98
Indice p. r. au 1 janvier 1928																		
1935 1er mai	123	126	130	106	119	32	40	31	31	54	45	62	16	57	26	26	35	38
3 juin	122	131	138	107	122	33	42	33	32	57	50	80	22	59	8	26	37	40
1er juillet	118	132	139	109	122	31	39	30	30	54	44	76	20	59	26	24	33	37
1er août	120	132	139	109	123	30	34	27	29	53	42	72	18	56	24	25	30	36
2 septembre	119	134	141	110	124	29	33	25	26	50	39	66	17	56	23	23	28	33
1er octobre	119	131	141	110	123	29	31	24	26	50	42	64	17	56	23	23	28	33
4 novembre	119	132	139	109	122	30	32	26	28	54	48	75	22	60	29	27	31	36
2 décembre	119	134	140	110	123	31	33	27	28	55	52	80	22	63	29	27	31	37
1936 2 janvier	121	134	141	107	123	32	35	28	30	55	57	98	24	64	31	28	32	39
3 février	124	134	143	107	124	34	36	30	33	58	70	98	30	68	36	32	37	43
2 mars	124	134	143	108	124	34	36	31	33	57	77	98	30	68	35	34	37	44
1er avril	124	134	142	108	124	33	34	29	32	56	72	93	28	65	33	32	35	42
1er mai	125	134	140	107	124	30	32	28	29	53	65	89	24	63	29	29	34	39
2 juin	125	135	141	108	125	30	32	28	29	53	67	91	23	67	29	29	34	39
1er juillet	126	136	141	107	125	29	31	28	28	49	63	88	22	66	29	30	34	38

RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.

DATES	Rente belge, 3 p. c., 2 ^e série net d'impôts		Dette unifiée, 4 p. c., net d'impôts		Dommages de guerre 1922 (*)		Congo 1906, 4 p. c., net d'impôts		Congo 1896, 4 p. c., net d'impôts	
	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement
1934 2 janvier	67,—	4,48	—	—	224,—	5,58	61,—	6,56	61,50	6,52
1935 2 janvier	74,—	4,05	—	—	248,50	5,03	75,—	5,33	74,—	5,41
1935 1er mai	80,—	3,75	—	—	243,50	5,13	89,—	4,49	89,—	4,49
3 juin	78,50	3,82	96,75	4,13	249,—	4,22	93,—	4,30	94,—	4,26
1er juillet	77,25	3,88	91,70	4,36	248,—	4,23	93,—	4,30	90,50	4,42
1er août	78,75	3,81	92,375	4,33	256,—	4,10	93,75	4,27	92,15	4,34
2 septembre	77,—	3,90	92,15	4,34	249,—	4,22	92,—	4,35	91,90	4,35
1er octobre	76,25	3,93	92,05	4,35	246,—	4,27	91,—	4,40	89,50	4,47
4 novembre	77,—	3,90	91,60	4,37	249,—	4,22	88,—	4,55	88,30	4,53
2 décembre	77,—	3,90	92,—	4,35	254,—	4,13	91,—	4,40	90,50	4,42
1936 2 janvier	78,75	3,81	93,55	4,28	258,—	4,07	91,50	4,37	92,50	4,32
3 février	80,50	3,73	95,85	4,17	264,—	3,98	94,—	4,26	93,60	4,27
2 mars	80,25	3,74	96,55	4,14	264,—	3,98	93,50	4,28	93,35	4,28
1er avril	79,—	3,80	96,325	4,15	256,—	4,10	91,75	4,36	91,60	4,37
1er mai	80,—	3,75	97,—	4,12	262,—	4,01	92,15	4,34	93,—	4,30
2 juin	79,50	3,77	97,45	4,10	263,50	3,98	93,20	4,29	93,75	4,27
1er juillet	80,25	3,74	97,925	4,08	269,—	3,90	94,45	4,23	94,50	4,23

(*) 5 p. c. net d'impôts jusqu'au 15 mai 1935 sur la valeur nominale de 250 francs; 4 p. c. net d'impôts à partir du 16 mai 1935 sur la valeur nominale de fr. 262,50.

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).										Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).					
	CHARBONS					SIDÉRURGIE					SIDÉRURGIE					
	pour foyer domestique brais. anthr. 20/30	Industriel menu demi-gras, mi-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte moulage Charleroi	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails
1934 Moyenne mensuelle	224,25	110,75	105,—	134,25	109,25	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-0-3	5-10-0
1935 Moyenne mensuelle	228,25	118,75	110,50	129,25	115,—	316,25	515,—	552,50	587,50	587,50	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
1935 Avril	227,—	115,—	110,—	130,—	110,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Mai	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Juin	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Juillet	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Août	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Septembre	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Octobre	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Novembre	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Décembre	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
1936 Janvier	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Février	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Mars	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Avril	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Mai	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Juin	248,—	136,—	126,—	141,—	137,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0

**PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES
VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).**

ÉPOQUES	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pommes de terre	Lin brut	Beurre	Laine	Œufs
	en francs par 100 kilos						en francs par kilo		en francs par pièce
1934 Moyenne mensuelle	62,09	56,58	61,64	63,57	32,35	65,47	18,28	14,23	0,47
1935 Moyenne mensuelle	76,56	68,32	81,63	75,63	41,15	89,84	17,90	16,18	0,52
1935 Mars	58,43	60,41	67,51	74,63	28,34	86,17	16,46	13,13	0,29
Avril	76,50	72,23	83,16	81,78	33,70	84,86	16,63	15,38	0,31
Mai	78,37	74,53	86,68	83,89	41,79	96,76	15,08	16,90	0,32
Juin	79,—	75,68	94,10	85,27	62,56	95,72	14,73	16,44	0,38
Juillet	72,90	64,—	92,05	66,94	67,43	81,23	15,19	17,12	0,46
Août	76,57	66,03	77,31	62,16	49,05	86,90	17,44	17,65	0,58
Septembre	84,53	70,39	80,15	73,88	37,84	89,53	19,40	17,38	0,60
Octobre	89,70	71,54	88,06	76,40	36,36	92,27	19,91	17,85	0,79
Novembre	89,09	68,60	89,24	75,12	38,02	95,45	20,65	18,25	0,83
Décembre	95,58	69,75	88,72	75,40	39,61	98,35	20,58	18,06	0,79
1936 Janvier	102,38	70,77	88,01	76,44	47,60	108,26	20,97	18,10	0,68
Février	103,52	70,99	86,67	77,06	51,72	106,76	21,23	18,06	0,55
Mars	103,06	71,75	87,77	78,92	51,65	103,21	20,27	18,31	0,40
Avril	104,20	74,39	89,55	80,13	52,16	100,40	18,26	18,50	0,37
Mai	106,38	77,84	91,64	80,99	52,56	95,95	15,71	17,88	0,38

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — I. — Industries minières et métallurgiques (1).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS		PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES PAR BASSIN							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1934 Moyenne mensuelle	86.483	125.114	366	320	584	29	436	462	2.197	22,8	3.275
1935 Moyenne mensuelle	82.990	120.165	381	323	571	27	432	473	2.207	22,6	3.323
1935 Mars	83.010	119.720	375	309	564	28	433	462	2.170	21,9	3.594
Avril	82.462	118.963	381	324	567	27	426	450	2.175	22,4	3.628
Mai	82.140	119.203	375	325	489	26	439	478	2.132	22,1	3.404
Juin	82.729	119.962	363	312	574	27	415	458	2.148	22,1	3.329
Juillet	81.453	118.440	392	321	591	27	431	481	2.243	23,6	3.452
Août	82.356	119.542	396	312	591	27	441	477	2.245	23,2	3.535
Septembre	82.157	119.322	370	329	576	25	434	465	2.198	22,4	3.326
Octobre	83.356	121.045	424	347	624	30	460	516	2.402	24,6	3.041
Novembre	84.322	122.294	365	335	585	27	400	493	2.205	22,1	2.836
Décembre	83.918	121.728	384	324	594	28	460	492	2.283	22,4	2.558
1936 Janvier	84.264	122.207	433	370	636	31	496	561	2.527	24,8	2.498
Février	83.727	121.634	381	334	610	29	452	530	2.337	23,0	2.402
Mars	82.614	120.477	439	360	629	31	470	541	2.470	24,7	2.292
Avril	83.439	120.945	434	356	632	30	470	514	2.435	24,4	2.311
Mai	82.721	120.886	393	342	603	28	447	505	2.319	23,3	2.334

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité à la fin de la période	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis
1934 Moyenne mensuelle	364	3.674	113	817	37 (2)	242	242	4,0	181	4,8
1935 Moyenne mensuelle	391	3.644	114	792	42 (2)	255	247	5,1	192	4,5
1935 Mars	371	3.667	104	752	37	252	246	4,6	192	4,1
Avril	367	3.595	111	764	39	252	246	4,8	190	4,8
Mai	394	3.593	110	787	40	271	268	5,6	212	4,4
Juin	382	3.706	110	821	41	258	241	5,1	176	3,6
Juillet	413	3.623	100	795	41	263	250	5,8	181	4,4
Août	410	3.621	110	792	40	259	251	5,7	191	5,1
Septembre	398	3.619	116	811	40	239	225	5,0	178	4,7
Octobre	415	3.659	132	803	41	260	255	6,0	216	4,9
Novembre	407	3.607	136	825	41	258	250	5,8	210	4,5
Décembre	424	3.721	133	824	42	270	260	5,6	204	4,5
1936 Janvier	426	3.699	136	848	42	273	268	5,7	210	4,1
Février	405	3.715	125	810	42	268	266	5,2	208	4,4
Mars	427	3.752	129	801	42	282	274	5,9	214	3,7
Avril	423	3.772	132	707	42	271	264	5,7	200	3,3
Mai	439	3.717	132	803	42	271	250	5,3	198	3,5

(1) Statistique du Ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la Revue du Travail.
(2) Au 31 décembre.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — II. — Industries diverses.

PÉRIODES	COTON Production semestr. de filés	LAINE		SUCRES				BRASSE- RIES Quantité de farines déclarées	DISTIL- LERIES Production d'alcools
		Condition- nements de Verviers et de Dison (laine con- ditionnée ou simpl. pesée) (5)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (à fin de mois)	Production		Stocks à fin de mois (sucres bruts et raffinés)	Déclara- tions en consom- mation		
				Sucres bruts	Sucres raffinés				
				(Tonnes)					(Hectol.)
1934 Moyenne mensuelle	21.000 (1) 22.396 (2)	1.306	3.461	20.773	14.380	118.230	15.079	16.322	31.784
1935 Moyenne mensuelle	26.714 (1) 34.536 (2)	2.230	3.491	18.517	16.616	120.750	16.552	15.038	33.057
1935 Mars	26.714 (1) 34.536 (2)	1.807	3.699	101	21.501	141.127	16.431	15.027	33.848
Avril		2.499	3.612	—	17.432	121.559	22.070	16.118	33.655
Mai		2.629	3.252	—	19.163	104.536	15.278	16.283	28.186
Juin		2.008	3.296	—	14.080	94.899	13.157	17.874	30.098
Juillet		1.872	3.419	—	15.584	80.367	18.748	20.363	34.584
Août		1.900	3.697	—	14.687	59.365	16.460	18.532	35.534
Septembre		2.252	3.723	—	14.913	28.871	19.253	15.799	32.789
Octobre		2.908	3.620	73.048	20.470	78.013	19.370	14.482	35.449
Novembre		3.069	3.269	131.586	21.428	185.236	16.687	15.812	34.276
Décembre		2.234	3.461	17.024	12.598	191.137	14.441	15.355	37.482
1936 Janvier		2.645	3.421	525	12.073	182.598	13.820	14.391	34.124
Février		2.718	3.290	299	11.411	172.277	12.350	14.956	33.714
Mars	2.711	3.387	74	12.963	159.957	14.756	16.363	35.699	
Avril	2.668	3.454	—	13.341	147.650	14.099	16.879	28.577	
Mai	2.191	3.279	—	13.973	131.214	16.299	18.400		

PÉRIODES	MARGARINE ET BEURRES ARTIFICIELS			ALLUMETTES			PÊCHE		OR BRUT	
	Production	Déclara- tions en consom- mation	Déclara- tions à l'exporta- tion	Fabrication	Destination donnée à la fabrication indig.		Ventes à la minque d'Ostende		extrait au Congo (3)	
					Consom- mation	Exportat. (avec décharge de l'accise)	Quantités	Valeurs (Milliers de francs)	Mines de Kilo-Moto	Toutes les mines (4)
					(Millions de tiges)				(Kilogrammes)	
1934 Moyenne mensuelle	3.183	3.166	14	4.046	1.692	2.089	1.499	5.053	538,9	904,2
1935 Moyenne mensuelle	3.818	3.796	19	4.194	1.941	2.481	1.659	6.014	589,0	
1935 Mars	3.400	3.377	33	4.296	1.708	2.196	1.895	6.006	579,8	1.017,1
Avril	3.668	3.651	14	4.259	4.264	2.002	1.836	6.898	586,2	1.005,3
Mai	3.412	3.401	11	4.075	2.218	1.816	1.636	4.962	618,7	1.064,2
Juin	3.161	3.135	22	3.585	1.039	2.329	1.275	4.721	581,0	1.002,7
Juillet	3.193	3.167	23	4.254	1.121	2.586	1.605	5.770	606,8	1.064,0
Août	3.994	3.966	21	3.806	1.527	2.445	1.891	6.497	623,3	1.100,7
Septembre	4.034	4.007	12	4.270	1.600	2.972	1.897	6.859	582,5	1.020,9
Octobre	5.161	5.147	10	4.636	2.525	3.186	1.924	7.331	606,7	
Novembre	4.236	4.220	11	4.337	1.454	2.591	1.635	6.460	606,4	
Décembre	4.683	4.637	45	4.863	1.991	3.189	1.886	7.855	535,2	
1936 Janvier	4.356	4.329	2	4.940	1.460	2.417	1.365	5.797	584,7	
Février	4.228	4.238	6	3.991	1.687	2.171	1.602	6.288	566,9	
Mars	4.502	4.486	5	4.228	1.647	2.833	2.611	7.868	536,7	
Avril	4.597	4.552	13	4.132	1.423	2.469	2.033	6.892	535,8	
Mai	3.705	3.704	2	3.899	1.491	2.554	1.741	4.872	540,1	

- (1) Production du semestre du 1er février au 31 juillet.
(2) Production du semestre du 1er août au 31 janvier.
(3) L'or brut comprend en moyenne 80 % d'alluvionnaire à 94 % de fin environ et 20 % d'or filonien à environ 75 % de fin.
(4) A partir de 1934, production partielle se rapportant à 18 mines sur 19 en exploitation.
(5) Non compris en 1934 les chiffres du nouveau conditionnement de l'Est, à Heusy.

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

	Animaux vivants.		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés et monnaies	TOTAUX		PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS, EN %
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)			
IMPORTATIONS :														
1934 L'année	10,5	39,6	3.799	2.902	27.270	6.865	667	3.897	319,2	31.747	14.022	442		
1935 L'année	13,5	44,0	3.507	3.449	26.412	8.859	673	4.656	317,0	30.606	17.325	566		
1935 Mars	1,2	3,8	302	235	2.150	579	57	324	18,5	2.510	1.160	462		
Avril	1,3	4,5	234	262	2.140	649	61	401	13,0	2.436	1.330	546		
Mai	1,1	3,4	271	270	2.177	823	69	491	29,8	2.518	1.618	643		
Juin	0,8	2,4	260	261	2.091	715	59	443	37,6	2.411	1.459	605		
Juillet	1,1	3,2	278	263	2.255	821	59	417	48,0	2.593	1.552	598		
Août	1,1	3,4	286	268	2.152	742	59	378	17,6	2.498	1.409	564		
Septembre	1,3	4,6	328	323	2.302	704	51	384	28,3	2.683	1.443	538		
Octobre	1,9	6,1	415	435	2.318	824	66	446	15,1	2.801	1.726	616		
Novembre	1,4	4,3	284	338	2.278	854	51	424	25,5	2.613	1.647	630		
Décembre	1,1	3,7	345	368	2.423	1.008	55	425	43,7	2.824	1.848	654		
1936 Janvier	1,5	5,7	366	374	2.212	1.022	51	400	28,4	2.630	1.830	696		
Février	1,4	4,3	296	317	2.195	907	56	430	36,5	2.549	1.695	665		
Mars	1,3	4,2	303	335	2.293	956	69	462	35,6	2.666	1.794	673		
Avril	1,2	3,5	312	312	2.305	918	64	426	47,4	2.682	1.708	637		
Mai	1,1	3,5	332	327	2.350	912	60	424	34,0	2.743	1.701	620		
EXPORTATIONS :														
1934 L'année	6,1	49,7	554	779	14.217	5.352	5.212	7.360	254,9	19.989	13.795	690	- 227	98,4
1935 L'année	8,0	66,1	560	873	14.736	6.854	4.995	8.014	339,5	20.299	16.146	795	- 1.179	93,2
1935 Mars	0,9	7,2	51	59	1.051	463	403	568	21,5	1.506	1.119	743	- 41	96,5
Avril	1,1	8,8	46	70	1.043	487	405	596	12,6	1.495	1.175	786	- 154	88,4
Mai	0,6	4,7	35	68	1.177	573	421	639	67,7	1.633	1.353	829	- 265	83,6
Juin	0,8	6,5	44	75	1.273	594	466	706	33,3	1.785	1.415	793	- 44	97,0
Juillet	1,0	7,5	37	70	1.265	560	449	704	16,6	1.752	1.358	775	- 194	87,5
Août	0,7	5,7	38	65	1.302	528	406	671	19,1	1.747	1.289	738	- 120	91,5
Septembre	0,7	6,2	42	64	1.445	589	404	692	33,7	1.892	1.385	732	- 59	95,9
Octobre	0,6	6,1	53	88	1.523	743	477	819	32,6	2.055	1.687	821	- 39	97,8
Novembre	0,4	4,3	52	87	1.326	725	406	748	28,8	1.784	1.593	893	- 54	96,7
Décembre	0,3	3,5	48	93	1.346	693	385	748	28,0	1.780	1.565	879	- 283	84,7
1936 Janvier	0,5	4,1	56	90	1.357	737	373	727	21,6	1.786	1.580	885	- 250	86,3
Février	0,7	6,6	47	89	1.272	689	315	676	25,9	1.635	1.487	910	- 207	87,8
Mars	0,8	7,9	46	82	1.427	756	434	815	29,8	1.907	1.691	887	- 103	94,2
Avril	0,7	6,8	42	70	1.351	644	408	807	17,4	1.802	1.545	858	- 162	90,5
Mai	0,5	5,7	37	75	1.405	769	408	764	32,4	1.851	1.645	889	- 56	96,7

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement.

MAI 1936.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement pendant le mois	Dettes obligataires (2)	Coupons bruts payables pendant le mois (1)
	recensées	en bénéfice	en porte			bénéfice	perte			
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.										
1. Banques	8	6	2	48.076	2.783	3.997	2.299	2.802	207.248	10.304
2. Assurances	44	36	8	65.724	130.264	36.970	214	20.409	—	—
3. Opérations financières	152	104	48	1.943.953	2.845.301	256.593	3.705	221.726	50.781	2.195
4. Exportations, importations	16	12	4	28.839	12.073	1.204	2.783	211	—	—
5. Commerce de fer et métaux	7	3	4	11.160	4.566	57	936	—	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl.	33	24	9	41.889	26.201	6.084	402	3.512	24.610	1.230
7. Comm. de prod. alimentaires	26	16	10	47.795	5.851	3.403	2.475	1.624	1.500	105
8. Commerces divers	227	160	67	190.550	16.819	18.464	34.888	6.667	6.706	293
9. Sucreries	1	1	—	467	3.002	43	—	23	—	—
10. Meuneries	2	2	—	5.000	4.239	952	—	367	286	17
11. Brasseries	22	19	3	134.295	36.332	15.356	154	11.061	3.925	204
12. Distilleries d'alcool	3	3	—	9.000	1.036	757	—	307	—	—
13. Autres industr. alimentaires	31	24	7	86.684	70.279	11.563	1.054	6.860	—	—
14. Carrières	19	12	7	25.680	38.641	2.886	998	1.915	550	27
15. Charbonnages	24	19	5	786.344	269.841	52.910	10.979	23.770	149.686	7.522
16. Mines et autres industr. extr.	4	2	2	145.500	13.332	54	5.000	—	—	—
17. Gaz	4	4	—	68.407	1.414	5.508	—	4.996	—	—
18. Électricité	16	15	1	720.751	276.574	108.293	1.039	99.036	121.167	6.714
19. Constructions électriques	15	9	6	150.855	85.621	20.188	361	13.267	2.628	153
20. Hôtels, théâtres, cinémas	31	25	6	22.687	9.429	2.438	435	538	—	—
21. Imprimerie, publicité	25	20	5	21.037	2.001	2.987	5.146	1.220	—	—
22. Textiles (lin, cot., laine, soie) ..	58	48	10	280.878	337.617	48.692	1.694	29.195	12.600	852
23. Mat. art. et prod. céramique	25	21	4	194.007	56.805	5.087	821	4.125	1.971	108
24. Métallurg. et constr. mécan.	59	42	17	244.689	73.059	17.005	6.891	7.720	193.982	10.045
25. Constr. (bâtim. et trav. publ.)	31	21	10	80.047	19.192	4.943	1.690	3.865	—	—
26. Papeteries (industries)	8	7	1	83.250	9.387	7.921	664	1.532	—	—
28. Produits chimiques	38	34	4	472.241	97.525	61.356	1.653	44.260	36.038	1.532
29. Industries du bois	18	7	11	25.389	16.753	2.462	1.089	30	—	—
30. Tanneries et corroiries	14	9	5	29.850	2.323	1.535	1.580	605	—	—
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	9	6	3	283.505	26.162	445	778	—	338	20
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	88	66	22	490.601	142.225	69.895	2.967	41.974	37.216	1.951
35. Chemins de fer	6	3	3	508.506	133.913	7.889	31.098	7.183	2.284	69
36. Chemins de fer vicinaux	1	1	—	3.500	1.856	828	—	846	—	—
37. Navigation et aviation	27	19	8	247.697	5.728	17.861	1.753	2.912	25.000	1.250
38. Télégraphes et téléphones	1	—	1	2.200	508	—	73	—	—	—
39. Tramways électriques	2	2	—	62.000	2.369	5.490	—	4.662	4.425	163
40. Autobus	2	2	—	18.250	2.949	4.964	—	4.477	—	—
41. Transports non dénommés	20	15	5	55.085	2.335	1.108	1.924	253	—	—
42. Divers non dénommés	5	3	2	10.684	689	2	12	—	50	3
TOTAL...	1.122	822	300	7.647.072	4.619.242	808.190	127.655	573.950	882.989	44.757
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.										
1. Banques et sociétés financ.	2	1	1	23.213	498	—	262	—	—	—
2. Sociétés commerciales	1	—	1	1.250	42	—	42	—	—	—
3. Sociétés industrielles	3	2	1	18.303	328	5.331	108	4.214	32.500	1.462
4. Sociétés agricoles	6	5	1	37.798	2.867	2.448	5.930	693	500	25
5. Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	12	8	4	80.564	2.083	7.779	6.342	4.907	33.000	1.487
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.										
1. Sociétés d'électricité	1	1	—	3.300	853	2.357	—	1.591	86	2
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	7.112	317
3. Tramways	6	5	1	81.441	10.355	3.025	245	125	1.209	48
4. Plantations et sociétés colon.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	19	12	7	620.945	144.365	38.900	19.157	34.500	—	—
TOTAL...	26	18	8	705.686	161.573	44.282	19.402	36.216	8.407	367
TOTAL GÉNÉRAL...	1.160	848	312	8.433.322	4.778.732	860.251	153.399	615.073	924.396	46.611

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de mai (milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État	35.687
Coupons d'emprunts de la Colonie	—
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	13.088
Coupons d'emprunts d'organismes divers	38.852

TOTAL... 87.627

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État

112.840

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

I. — Détail des émissions (milliers de francs).

MAI 1936.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL				Émissions d'obligations		Primes d'émission	Apports en nature compris dans les souscript. et augment. de capital	DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée (*)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL	
	anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée			coopératives et unions du crédit		(Actions)				Nom-bre	Montant			Liquidations		Fusions		Nom-bre	Montant
	Nom-bre	Montant nominal	Montant libéré	Nom-bre	Montant minimum	Nom-bre	Capital ancien	Augmen-tation nominale	Montant libéré					Nom-bre	Montant	Nom-bre	Montant		
1. Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Assurances	2	65	65	—	—	1	10.000	3.000	(1)	—	—	—	10	—	—	—	—	—	
3. Opérations financières	7	2.200	2.120	4	610	2	1.030	2.170	2.170	1	3.000	—	1.951	5	17.200	—	—	6	58.713
4. Exportations, importations	1	160	160	—	—	—	—	—	—	—	—	—	160	—	—	—	—	—	—
5. Commerce de métaux	2	1.250	1.250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.080	—	—	—	—	—	—
6. Commerce d'habillement et ameubl.	9	4.736	4.014	1	50	1	1.000	280	280	—	—	—	2.152	1	500	—	—	1	680
7. Commerce de produits alimentaires.	5	1.200	1.150	—	—	—	—	—	—	—	—	—	688	—	—	—	—	—	—
8. Commerces divers	32	18.668	17.448	6	192	8	4.371	7.970	7.967	—	—	—	19.706	10	1.675	—	—	5	2.451
9. Sucreries	—	—	—	—	—	1	750	3.400	3.400	—	—	—	3.400	—	—	—	—	—	—
10. Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Brasseries	1	1.580	1.580	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.576	—	—	—	—	—	—
12. Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires	5	1.030	1.014	—	—	1	500	96	96	—	—	—	592	—	—	—	—	—	—
14. Carrières	1	200	40	—	—	2	1.110	20.200	20.168	—	—	—	20.000	1	1.500	1	2.500	2	1.860
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Mines et industries extractives	—	—	—	—	—	1	5.000	1.515	1.515	—	—	—	1.515	—	—	1	1.500	—	—
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Constructions électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Hôtels, théâtres, cinémas	2	450	450	—	—	—	—	—	—	—	—	—	400	2	608	—	—	—	—
21. Imprimerie, publicité	4	675	612	—	—	1	100	400	400	—	—	—	20	—	—	—	—	—	—
22. Textiles (lin, coton, laine, soie)	2	700	700	—	—	1	1.050	2.000	2.000	1	3.000	—	2.642	1	70	—	—	4	89.050
23. Matériaux artificiels et céramiques ..	1	400	160	1	200	—	—	—	—	—	—	—	100	—	—	—	—	1	1.736
24. Métallurgie et construction mécaniq.	1	54	54	—	—	4	12.750	5.950	5.950	—	—	—	1.059	1	565	—	—	3	7.575
25. Construction (bât. et trav. publics) ..	1	150	150	—	—	1	1.000	1.000	1.000	—	—	—	150	2	30.325	—	—	—	—
26. Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
27. Plantations et sociétés coloniales ..	2	10.000	2.500	1	70	—	—	—	—	—	—	—	2.100	—	—	—	—	1	1.000
28. Produits chimiques	2	1.200	1.200	—	—	2	20.135	17.465	17.465	—	—	—	17.400	2	2.500	—	—	5	48.463
29. Industries du bois	4	1.400	1.000	—	—	1	100	900	630	—	—	—	400	—	—	—	—	—	—
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	1	2.100	7.900	7.900	—	—	—	7.900	—	—	—	—	—	—
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2.400	—	—	—	—
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	2	2.950	1.710	—	—	1	4.500	2.000	2.000	1	30.000	—	1.520	1	250	1	1.500	3	4.428
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	2	750	750	—	—	—	—	—	—	—	—	—	644	—	—	—	—	—	—
38. Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	2	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	300	—	—	—	—
42. Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	90	50.018	38.327	13	1.122	29	65.496	76.246	72.941	3	36.000	—	87.165	28	57.893	3	5.500	31	215.956

(*) Coopératives et Unions du Crédit : 11 sociétés dissoutes au capital minimum de 1.499.000 francs.

(1) Augmentation de capital opérée par la transformation de 2.000 actions de 500 francs entièrement libérées en actions de 2.000 francs libérées de 25 p. c.

**EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES
EN MAI 1936.**

II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé (milliers de francs).

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Actions)				Émissions d'obligations		Primes d'émission	Apports en nature compris dans les souscr. et augm. de capital	DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant	
	Nom- bre	Mont- tant nominal	Mont- tant libéré	Nom- bre	Capital ancien	Augm. nominale	Mont- tant libéré	Nom- bre	Mon- tant			Liquid.	Fusions.		Montant
1° Selon le lieu où s'exerce leur activité.															
En Belgique	88	40.018	35.827	28	60.496	74.731	71.426	3	36.000	—	83.550	57.893	4.000	211.528	
En Belgique et à l'étr.	—	—	—	1	5.000	1.515	1.515	—	—	—	1.515	—	1.500	3.428	
Au Congo Belge	2	10.000	2.500	—	—	—	—	—	—	—	2.100	—	—	1.000	
TOTAL...	90	50.018	38.327	29	65.496	76.246	72.941	3	36.000	—	87.165	57.893	5.500	215.956	
2° Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.															
Jusqu'à 1 million	80	21.192	18.241	16	6.986	6.231	5.926	—	—	—	10.967	5.493	—	10.517	
De plus de 1 à 5 millions	9	20.826	12.086	10	36.300	24.715	21.715	2	6.000	—	24.398	7.150	5.500	17.439	
De plus de 5 à 10 mill.	1	8.000	8.000	1	2.100	7.900	7.900	—	—	—	14.400	15.250	—	6.000	
De plus de 10 à 20 mill.	—	—	—	2	20.110	37.400	37.400	—	—	—	37.400	—	—	12.000	
De plus de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	—	1	30.000	—	—	30.000	—	95.000	
De plus de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	75.000	
De plus de 100 millions.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAL...	90	50.018	38.327	29	65.496	76.246	72.941	3	36.000	—	87.165	57.893	5.500	215.956	

**INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (1).**

**RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.**

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i>)	PÉRIODES	ÉMISSIONS PUBLIQUES		OPÉRATIONS BANCAIRES CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE					
			Emprunts directs des pouvoirs publics (2)		Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :		Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouverture de crédits gagés par les impôts cédulaires et additionnels)	
			en Belgique	à l'étranger	Prélèvem. sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets		
	<i>milliers de fr.</i>		<i>milliers de fr.</i>	<i>millions</i>	<i>milliers de francs</i>					
1934 Moyenne mens. .	205.903	Année 1934	350.000	(3)	499.740	175.829	170.401	223.400		
1935 Moyenne mens. .	205.146	Année 1935	160.000	fr. fr. 700	452.204	145.942	206.355	192.920		
1935 Mars	268.923	1935 Avril	100.000	—	22.531	1.370	19.598	12.834		
Avril	178.196	Mai	—	—	77.549	5.566	24.667	5.580		
Mai	210.280	Juin	—	—	34.719	2.957	32.111	10.699		
Juin	162.391	Juillet	—	—	42.805	1.561	19.895	17.853		
Juillet	294.488	Août	—	—	15.183	6.880	20.511	11.254		
Août	161.867	Septembre	—	—	30.369	798	13.302	14.374		
Septembre	156.086	Octobre	—	—	39.370	3.346	12.054	27.489		
Octobre	238.566	Novembre	(4)	—	24.292	3.817	8.907	20.846		
Novembre	152.007	Décembre	60.000	—	64.066	113.231	14.162	22.834		
Décembre	174.824	1936 Janvier	—	—	21.041	2.792	17.159	20.310		
1936 Janvier	212.334	Février	—	{ (5) £ 8,6 (6) Kr. suéd. 20	33.128	3.023	9.258	15.661		
Février	175.716	Mars	—	—	38.828	4.352	15.155	9.831		
Mars	169.950	Avril	—	—	24.040	2.942	12.708	11.211		
Avril	171.535	Mai	—	—	26.900	4.968	22.013	7.509		
Mai	193.719	Juin	—	—	34.150	1.144	30.908	12.291		

(1) Y compris les renouvellements au bout de 15 ans, qui se montent à environ 1 % du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Dans les pouvoirs publics, on comprend, outre l'Etat, les provinces et les communes, les organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Il a été émis en Hollande, en décembre 1934, pour 1.500 millions de francs de bons du Trésor, à 3 mois, renouvelables, au taux de 4,75 p. c. (Cet emprunt n'est pas compris dans nos statistiques.)

(4) Il a été émis, en novembre 1935, par la ville d'Anvers, un emprunt bons de caisse de 35 millions de francs à un an, 4,50 p. c. (Cet emprunt n'est pas compris dans nos statistiques.)

(5) Emprunt de conversion de £ 8.600.000, 4 p. c., émis en Angleterre et en Hollande à 98,50.

(6) Emprunt de conversion de Kr. suédoises 20.000.000, 4 p. c., émis en Suède à 98.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.
Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut distribué aux actionnaires	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
				(Milliers de francs)						
Année 1934	7.334	4.275	3.059	48.685.737	—	3.003.041	1.669.209	2.182.970	10.512.906	571.252
Année 1935	7.183	4.324	2.869	44.715.205	—	2.875.215	1.219.768	2.167.319	10.292.678	564.900
5 premiers mois 1935	4.214	2.498	1.716	21.203.812	8.600.000	1.427.559	593.170	1.064.349	4.312.856	238.878
5 premiers mois 1936	4.303	3.191	1.112	20.677.734	9.329.551	2.065.078	613.061	1.389.304	4.777.632	257.453
1935 Mars	1.249	771	478	5.181.144	—	377.564	86.324	308.864	644.724	35.813
Avril	1.527	874	653	6.384.604	—	346.731	207.371	242.052	749.369	41.809
Mai	1.143	667	476	8.728.772	—	615.927	264.806	447.672	871.611	44.309
Juin	624	393	231	3.215.437	—	192.862	116.573	154.532	728.186	39.151
Juillet	363	227	136	5.163.370	—	230.899	65.462	214.916	1.478.090	82.299
Août	154	90	64	1.351.984	—	50.508	27.353	33.896	573.219	33.579
Septembre	244	141	103	942.818	—	68.997	31.173	43.877	634.400	34.166
Octobre	559	369	190	4.792.791	—	312.002	161.588	204.803	785.550	44.864
Novembre	260	167	93	3.304.991	—	288.439	86.374	226.111	979.608	48.929
Décembre	277	187	90	3.266.733	—	233.804	32.036	178.285	800.769	43.034
1936 Janvier	114	93	21	508.937	283.422	67.137	2.820	43.892	1.565.677	88.355
Février	199	150	49	471.915	140.659	36.077	7.722	20.740	706.928	40.974
Mars	1.259	947	312	4.482.845	2.191.441	428.791	85.615	294.310	644.051	35.729
Avril	1.571	1.153	418	6.780.715	1.935.297	672.822	363.505	415.289	906.630	45.784
Mai	1.160	848	312	8.493.322	4.778.732	860.251	163.399	615.073	924.396	46.611

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.
 (Sociétés anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée.)

Tableau rétrospectif (milliers de francs).

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL (ACTIONS)				ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		ENSEMBLE DES ÉMISSIONS	PRIMES D'ÉMISSION	APPORTS EN NATURE compris dans les souscript. et augm. de capital	ÉMISSIONS NETTES (*)
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré	Nombre	Montant				
										Montant nominal	Montant		
Année 1934	594	1.401.297	1.209.700	189	1.741.069	666.130	605.910	21	99.960	2.167.387	13.084	1.491.326	437.328
Année 1935	770	1.410.078	1.336.064	256	3.018.270	1.480.408	1.325.847	24	191.650	3.082.134	129.174	2.065.677	917.058
5 prem. mois 1935	265	874.693	841.986	95	412.463	476.429	402.261	13	25.700	1.376.827	56.450	1.016.909	309.488
5 prem. mois 1936	426	232.827	193.885	107	702.490	431.910	382.456	7	80.900	745.637	19.637	435.616	241.262
1935 Mars	57	52.896	42.456	12	34.213	17.867	12.212	3	6.000	76.763	—	42.539	18.129
Avril	48	20.116	17.651	22	61.365	49.355	49.191	3	5.500	74.971	—	29.467	42.885
Mai	45	26.170	22.215	26	134.770	77.585	26.037	1	3.000	106.755	—	20.720	30.532
Juin	55	56.573	52.874	34	827.785	376.917	371.201	3	85.800	519.290	57.500	309.836	257.539
Juillet	52	57.144	46.616	19	211.781	202.904	201.845	2	26.450	286.498	—	223.600	51.311
Août	51	31.061	29.433	9	74.010	21.480	19.830	2	600	53.141	—	22.707	27.166
Septembre	60	30.803	25.947	15	38.655	72.185	70.993	—	—	102.988	—	88.367	8.573
Octobre	67	57.493	55.592	17	126.305	41.766	40.693	2	2.200	101.459	—	81.330	17.155
Novembre	78	69.237	62.293	16	295.660	110.670	55.553	1	900	180.807	3.724	76.492	45.978
Décembre	142	233.067	221.323	61	1.031.611	178.057	163.471	1	50.000	461.124	11.500	246.436	199.858
1936 Janvier	95	78.275	63.464	14	121.622	85.397	84.597	1	6.000	169.672	3.887	118.095	39.853
Février	72	41.479	38.334	20	78.974	65.811	44.002	1	34.000	141.290	—	54.623	61.713
Mars	94	41.737	35.430	29	241.455	91.899	77.714	1	400	134.036	14.000	75.599	51.945
Avril	75	21.318	18.330	15	194.943	112.557	103.202	1	4.500	138.375	1.750	100.134	27.648
Mai	90	50.018	38.327	29	65.496	76.246	72.941	3	36.000	162.264	—	87.165	60.103

(*) Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les apports en nature.

RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE (d'après le « Moniteur belge »).

1° Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(Millions de francs.)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
Année 1934	2.823	2.746	2.638	8.207	—
Année 1935	2.625	2.774	2.935	8.334	—
1935 Mars	199	217	228	645	1.951
Avril	199	243	275	718	2.669
Mai	231	244	273	748	3.417
Juin	169	228	251	648	4.065
Juillet	192	234	247	672	4.737
Août	158	248	229	635	5.372
Septembre	195	231	261	687	6.059
Octobre	251	245	273	770	6.829
Novembre	243	246	253	742	7.571
Décembre	266	241	256	763	8.334
1936 Janvier	338	229	254	820	820
Février	201	225	259	685	1.505
Mars	200	233	279	712	2.217
Avril	226	232	256	714	2.932
Mai	231	231	241	703	3.635

2° Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'au 31 mai 1936 pour les exercices 1935 et 1936 (non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(Millions de francs.)

	Exercice 1935		Exercice 1936		Mai 1936	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exerc. 1935	l'exerc. 1936
I. Contributions directes	2.401	2.584	599	597	79	152
II. Douanes et accises	2.788	2.791	1.117	1.137	1	230
dont douanes	1.456	1.468	632	614	—	129
accises	1.100	1.084	409	(*) 520	1	83
III. Enregistrement	2.935	2.592	1.287	1.283	—	241
dont enregistrement et transcr. successions	521	360	204	237	—	41
timbre, taxe de transm.	185	192	77	93	—	16
timbre, taxe de transm.	2.187	2.005	987	935	—	182
Total ...	8.124	7.968	3.003	3.017	80	623
Différence (±) par rapport aux évaluations budgétaires	+ 156		- 14			

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

L'exercice 1935, commencé le 1^{er} janvier 1935, se clôturera le 30 septembre 1936.

L'exercice 1936, commencé le 1^{er} janvier 1936, se clôturera le 31 juillet 1937.

(*) Accises et taxes spéciales de consommation.

COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.

DATES	Or		Argent		Rapport or — argent
	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	
1934 2 janvier	127/0	23.906,81	19 5/16	327,52	72,99
1935 2 janvier	140/10 1/2	23.822,36	24 5/8	375,15	63,50
1935 1 ^{er} mai	145/0	33.058,40	34 1/2	708,61	46,65
3 juin	142/0	33.082,07	33 1/2	703,11	47,05
1 ^{er} juillet	141/4 1/2	33.186,45	31 1/4	660,87	50,22
1 ^{er} août	140/9 1/2	33.213,61	30 3/16	641,57	51,77
2 septembre	140/3	33.273,24	29,—	619,82	53,68
1 ^{er} octobre	141/7 1/2	33.088,62	29 3/8	618,29	53,52
4 novembre	141/5	33.136,56	29 1/2	622,74	53,21
2 décembre	141/0	33.044,59	29 1/4	617,57	53,51
1936 2 janvier	141/4	33.190,87	22 3/8	473,38	70,11
3 février	140/11	33.248,76	19 13/16	421,14	78,95
2 mars	141/1 1/2	33.212,84	19 1/2	413,44	80,33
1 ^{er} avril	140/8	33.090,84	19 15/16	422,54	78,31
1 ^{er} mai	140/10	33.082,22	20 5/16	429,86	76,96
2 juin	139/2	33.076,35	19 7/8	425,50	77,72
1 ^{er} juillet	139/0 1/2	33.175,16	19 7/16	417,82	79,40

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.
 (2) L'once troy = 31,103481 grammes.

Banque Nationale de Belgique

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires.

(Milliers de francs.)

DATES	Encaisse-or	Portefeuille- effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	Avances sur fonds publics	Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (Loi du 27-12-1930 et du 19-7-1932)	Billets en circulation	COMPTES COURANTS		Total des engagements à vue
						Particuliers	Trésor	
Année 1934	13.265.240	3.480.181	288.017	1.727.786	17.473.502	1.353.811	434.884	19.202.197
Année 1935	jusqu'au 31 mars	12.497.675						
	depuis le 1 ^{er} avril	16.881.985	5.874.357	724.515	1.037.962	18.796.655	3.956.095	165.065
1935 Avril	14.040.481	5.226.902	992.529	829.349	19.155.852	2.239.122	180.914	21.575.888
Mai	15.763.803	6.178.846	722.491	829.349	19.485.537	4.345.621	129.028	23.900.186
Juin	17.915.697	7.337.858	560.995	829.349	20.278.499	6.658.363	158.344	27.095.206
Juillet	17.753.321	7.125.365	606.822	811.622	20.392.510	6.242.033	121.887	26.756.430
Août	17.531.907	7.010.613	614.149	811.622	20.627.706	5.641.582	131.137	26.400.425
Septembre	17.077.045	6.716.754	602.078	811.622	20.680.995	4.834.104	129.459	25.044.558
Octobre	17.286.892	6.824.295	576.340	811.622	20.982.434	4.841.859	118.536	25.942.829
Novembre	17.249.784	6.750.347	584.059	811.622	20.820.833	4.815.932	207.313	25.844.078
Décembre	17.334.770	6.528.958	489.433	811.622	20.668.636	4.785.032	200.288	25.653.956
1936 Janvier	17.063.199	6.295.633	441.095	801.609	20.620.771	4.325.027	129.548	25.075.346
Février	16.913.178	6.118.025	407.275	798.981	20.416.458	4.213.072	97.053	24.726.583
Mars	16.634.810	5.893.864	455.738	798.981	20.722.516	3.460.855	86.021	24.269.392
Avril	16.909.543	6.005.275	382.152	798.981	21.118.596	3.405.775	134.324	24.658.695
Mai	17.687.980	6.497.675	383.142	798.981	21.348.164	4.380.098	110.510	25.838.772
Juin	18.538.974	6.852.140	407.077	798.981	21.640.938	5.313.298	110.669	27.064.905